

1 - L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

1.1 - Les dépenses et les recettes réelles de fonctionnementpage 3

1.1.1 – Les équilibres financiers et les ratios d'épargne

1.1.2 - Les recettes de fonctionnement

1.1.3 – Les dépenses de fonctionnement

1.2 - Les dépenses et les recettes réelles d'investissement.....page 12

1.2.1 - Les recettes d'investissement

1.2.2 – Les dépenses d'investissement

1.3 - La gestion de la dettepage 15

1.3.1 - La dette propre

1.3.2 - La dette garantie et les lignes de trésorerie

2 - LA DECLINAISON DU BUDGET 2010 PAR POLITIQUE

2.1 – Rouen Ville solidaire et à l'écoute de ses habitants.....page 20

2.2 – Un développement équilibré et respectueux de l'environnement.....page 26

2.3 – Une Ville fière de son passé et forte de son attractivité.....page 35

2.4 – Une Ville bien gérée.....page 40

CONCLUSION

ANNEXES

Présentation des budgets annexes

Présentation par pôle des dépenses et recettes du budget 2010

Cher(e)s Collègues,

Dans une conjoncture dont on pense qu'elle ne s'améliorera que faiblement au cours de l'année 2010, le budget primitif (BP) de la Ville se construit pour tenir trois objectifs :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement, puisque celles-ci n'augmentent quasiment pas d'une année sur l'autre (+ **1,63%** à périmètre constant),
- contenir l'endettement dont le ratio par habitant de **1 558 €** est excessif par rapport à la moyenne nationale estimée à 1 078€ mais également diminuer les risques à la fois en réduisant le recours à l'emprunt et en renégociant les emprunts à haut risque,
- investir suivant les axes prioritaires arrêtés au plan pluri-annuel d'investissement (PPI). Pour assurer cet effort d'investissement, la ressource fiscale augmentera de + 8%.

1 - L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

1.1 - Les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement

Le tableau suivant présente l'évolution des grandes masses budgétaires :

Version M14 après 1er janvier 2006	B.P. 2008	Evolution BP07/BP08	B.P. 2009	Evolution BP08/BP09	B.P. 2010	Evolution BP09/BP10	Evolution Proformat
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions d'équipement)	144 958	+ 4,31 %	146 550	+ 1,10%	154 353	+ 5,32%	1,63%
Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs)	154 481	+ 3,79 %	156 200	+ 1,11%	169 469	+ 8,50%	2,06%
Epargne de gestion	+ 19 275	+ 5,61 %	+ 20 996	+ 8,93%	+ 26 526	+ 26,34%	
Epargne brute	+ 9 523	- 3,61 %	+ 9 650	+ 1,33%	+ 15 116	+ 56,65%	
Epargne nette	- 5 976	-6,33 %	- 5 952	+ 0,40%	- 384	+ 93,56%	

L'évolution pro -format consiste à re-traiter les dépenses et les recettes du budget 2010 en neutralisant l'impact budgétaire des événements de nature conjoncturelle propres à 2010 (« Normandie Impressionniste ») ou liées à la modification de gestion de services publics (parkings) ayant par les masses considérées un effet volume tel qu'il tend à fausser les comparaisons du BP 2009 à BP 2010.

1.1.1 - Les équilibres financiers et les ratios d'épargne

Les équilibres financiers

En terme de mouvements budgétaires (écritures réelles et écritures d'ordre établies conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2006), le budget principal de la ville de Rouen pour l'année 2010 se présente ainsi :

- ✓ Un effort fiscal dont le produit est affecté exclusivement à l'investissement,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement sous un régime contraint mais qui privilégie l'amélioration de la vie quotidienne des habitants,
- ✓ Un investissement important en 2010 qui concrétise l'ambition municipale affichée dans le PPI 2010-2014,
- ✓ Une solidarité financière toujours aussi présente des collectivités partenaires vis-à-vis de la ville centre.

<i>Mouvements réels</i>	
Dépenses réelles de fonctionnement	154 353 061
Dépenses réelles d'investissement (hors mouvements neutres)	85 831 509
TOTAL	240 184 570
Recettes réelles de fonctionnement	169 469 514
Recettes réelles d'investissement (hors mouvements neutres)	70 715 056
TOTAL	240 184 570
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	15 282 751
Dépenses d'ordre d'investissement	4 866 298
TOTAL	20 149 049
Recettes d'ordre de fonctionnement	166 298
Recettes d'ordre d'investissement	19 982 751
TOTAL	20 149 049
<i>Mouvements neutres</i>	
Dépenses d'investissement OCLT	19 438 521
Recettes d'investissement OCLT	19 438 521

Les ratios d'épargne

Les différents niveaux d'épargne permettent d'appréhender l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la Ville. Ils sont présentés en flux réels et ne tiennent pas compte des écritures techniques d'ordre qui n'influencent pas l'équilibre global du budget.

L'épargne brute constitue un des soldes intermédiaires de gestion significatif car il permet de mesurer l'écart entre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement (hors fonds de concours versés et ressources d'investissement).

Ce solde de **15,12 M€** est en forte augmentation par rapport au BP09 (+ **56,66%**).

Cette évolution favorable résulte pour l'essentiel de l'augmentation de la ressource fiscale qui apporte ainsi une ressource supplémentaire d'environ **4,8M€** ainsi que par la poursuite fructueuse du partenariat avec les collectivités du territoire.

Ce niveau d'épargne est affecté intégralement à la préparation de l'avenir. Cette épargne est utilisée pour l'investissement dont le PPI est le fil rouge.

En ce qui concerne l'autre solde intermédiaire de gestion significatif qu'est l'épargne nette, celui-ci suit le même mouvement que l'épargne brute.

L'épargne nette qui est la résultante de l'épargne brute diminuée du remboursement de l'annuité en capital de la dette demeure négative (**- 383 547€**) et s'améliore nettement par rapport à 2009 (**- 5 952 184 €**). C'est un signe de la progression favorable des ratios de gestion qui encourage la collectivité à persévérer dans son effort de redressement de ses finances.

La part des emprunts dans le financement des investissements s'élève à **42,48 %**. Ce ratio est bien orienté et résulte de la démarche partenariale engagée par la municipalité avec les grandes collectivités du territoire pour faire aboutir les projets communs.

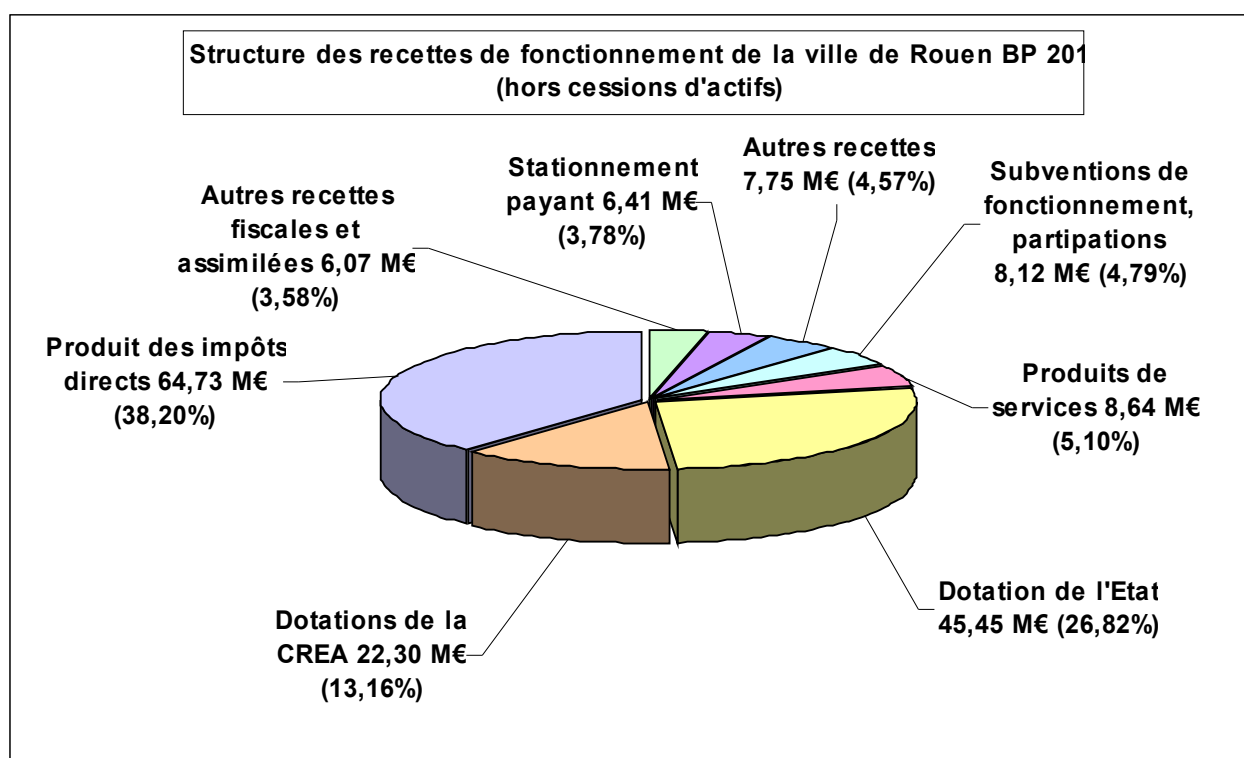
1.1.2 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **156,20 M€** en 2009 à **169,50 M€** en 2010, soit **+ 13 M€ (+ 8,50 %)**.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été évaluées :

- en fonction des informations issues de la loi de finances pour ce qui concerne notamment les dotations versées par l'Etat,
- en fonction des montants notifiés en 2009 pour les dotations versées par la Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) et l'anticipation d'une dotation supplémentaire dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeulf-Austreberthe (CREA),
- en fonction des évolutions constatées au cours de l'exécution du budget précédent,
- en fonction des évènements de nature conjoncturelle et exceptionnelle (Normandie Impressionniste),
- en fonction des nouvelles modalités de gestion en 2010 de certaines activités par la municipalité (parkings, restauration collective),
- en fonction de la montée en puissance du Conseil Régional Haute-Normandie dans l'établissement public à caractère culturel (EPCC) Opéra.

Les recettes prévisionnelles inscrites ont été évaluées dans le respect du principe de prudence comptable, les décisions modificatives viendront ajuster le cas échéant les inscriptions prévues au budget 2010.



1.1.2.1 – Les dotations de l'Etat : 45,45 M €

La prévision 2010 de ressources provenant des dotations de l'Etat est quasiment stable par rapport à la prévision 2009 (**45,20 M€**) et passe à **45,45 M€** en 2010 soit **+ 0,49%**.

Les dotations de fonctionnement

✓ La dotation forfaitaire : 38,90 M€

La dotation forfaitaire versée par l'Etat représente un peu moins du tiers des recettes réelles de fonctionnement. La prévision budgétaire a pris en compte une évolution de **+ 0,48 %** par rapport à l'inscription de 2009 qui s'élevait à **38,72 M€**. Elle s'établirait ainsi en 2010 à **38,90 M€**.

✓ La dotation de solidarité urbaine : 2,38 M€

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie à ce titre spécifiquement aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Il convient de rappeler qu'une vigoureuse mobilisation des élus l'an passé a permis de sauvegarder cette dotation en 2009 et 2010. La vigilance reste toutefois d'actualité pour les années à venir. Le montant a été estimé au même niveau qu'au BP 2009.

✓ La dotation générale de décentralisation : 1,04 M€

Cette dotation de l'Etat est versée **au titre de l'hygiène public** pour un montant estimé pour 2010 à **1 040 000 €** soit une augmentation de **+2%**.

Les allocations compensatrices : 3,07 M€

Il s'agit de compensations versées par l'Etat aux collectivités territoriales suite à des exonérations ou à des dégrèvements décidés sur la taxe d'habitation (TH) et sur la taxe foncière. Certaines allocations compensatrices afférentes à la taxe professionnelle (TP) sont toujours perçues par la Ville de Rouen, elles sont limitées à la réduction imposable des salaires et à l'abattement général de **16 %** des bases de taxe professionnelle décidé en 1988. Il s'agit d'une estimation prudente au regard des modifications actuelles liées à la réforme de la TP.

Les allocations compensatrices relatives à la taxe d'habitation et à la taxe foncière représentent **2,10 M€** et celles relatives à la taxe professionnelle s'élèvent à **0,96 M€**.

Au total, ***l'ensemble du poste dotations et compensations de l'Etat*** s'élèverait à **45,45 M€**.

1.1.2.2 - Les dotations de la CREA : 22,29 M€

Au stade du budget primitif, il est proposé d'inscrire les montants dont les services ont connaissance au titre de l'attribution de compensation soit **17,56 M€** et d'estimer la dotation de solidarité versée par la CREA à **4,73 M€** (contre **3,72 M€** en 2009).

L'attribution de compensation a permis d'assurer à la ville au moment de la création de la Communauté d'Agglomération des ressources équivalentes à celles dont elle bénéficiait compte tenu des charges transférées et de la reprise de la fiscalité de l'ancien district. Elle a été calculée en fonction du produit de la taxe professionnelle perçu par la ville de Rouen en 1999.

De plus, la Communauté d'Agglomération Rouennaise versait à la ville une dotation de solidarité communautaire dont l'évolution est liée à de nombreux critères qui reposent à la fois sur des aspects sociaux et économiques. La création de la CREA permet de faire bénéficier aux Rouennais un montant supplémentaire par rapport à l'an passé estimé à **1 M€**. La prévision restera néanmoins prudente au regard d'un contexte économique particulièrement incertain.

1.1.2.3 - Le produit fiscal : 64,73 M €

Il est proposé d'établir un projet de budget primitif 2010 sur une hypothèse d'évolution des bases brutes de taxes ménages de **+ 1,90%** pour la taxe d'habitation, **+ 0,72%** pour le foncier bâti et de **0%** pour le foncier non bâti au titre de leur croissance.

Ces deux dernières années, le Parlement a fixé cette revalorisation à **2,5%** et **1,6%**. Dans la mesure où l'inflation prévisionnelle retenue dans le projet de loi de finances (PLF) 2010 est faible, il a été prévu que l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition ménagères (TH, TF, taxe foncière non bâti) soit fixée à un niveau nettement inférieur à l'an passé. La prévision est ajustée à **1,2%**.

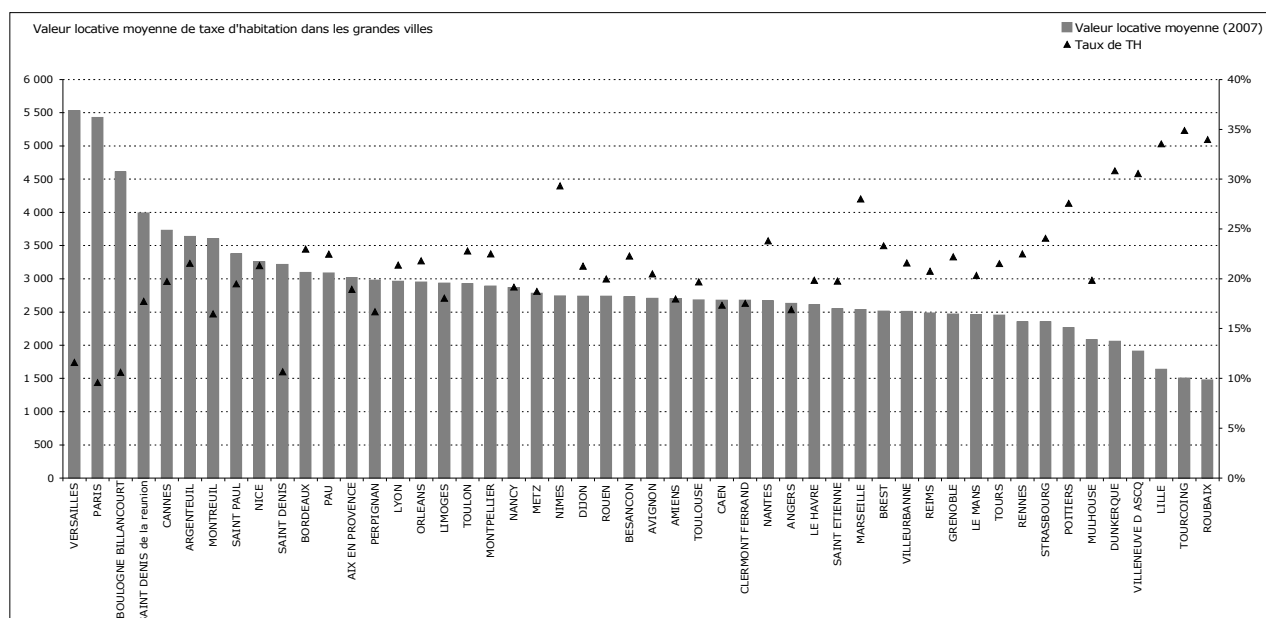
Le projet de budget propose un montant de recettes fiscales minimum à atteindre pour assurer son équilibre de **64,73 M€**.

Il est envisagé une augmentation fiscale de **8%**. Les taux d'imposition seront votés lors du vote du budget primitif 2010.

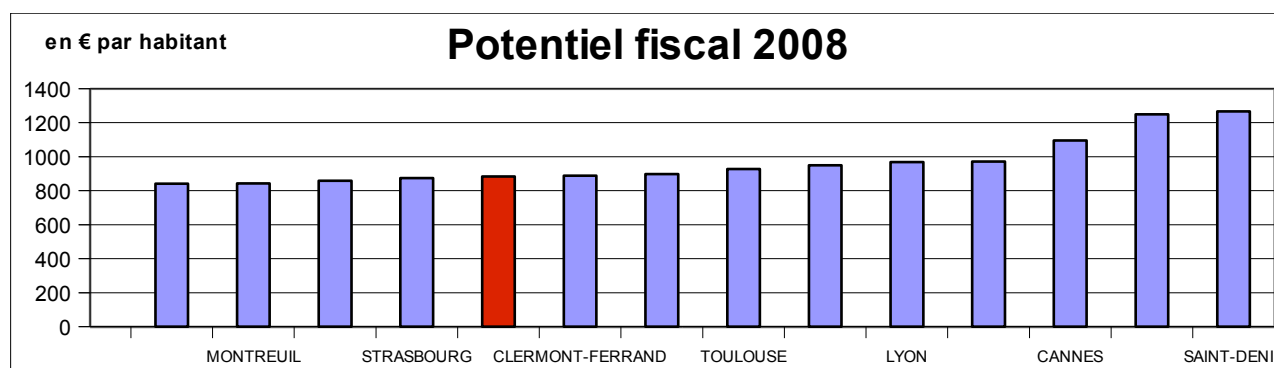
La ressource fiscale supplémentaire est d'environ **4,8 M€** et sera destinée exclusivement à financer l'investissement.

	Moyenne de l'ensemble des Ville à TPU (bases : 2009)	Taux d'imposition de la Ville de ROUEN en 2010
Taxe d'habitation	21,33%	21,59%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,24%	22,69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,43%	27,09%

Source : Association des grandes villes de France (Villes en TPU ou mixte)



Cette présentation comparative, élaborée sur des données 2007, des valeurs locatives moyennes de la taxe d'habitation dans les grandes villes permet de montrer que Rouen occupe une position médiane dans ce tableau.



Echantillon de grandes villes (source : Association des Maires des Grandes Villes de France)

Le potentiel fiscal de Rouen (qui correspond à l'application aux bases communales des taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes) rapporté en euro par habitant est dans la moyenne des grandes villes (822 €/habitant). Ainsi il se situe à **884 €/habitant**, ce qui place Rouen à niveau équivalent de ville comme Clermont-Ferrand ou Strasbourg.

1.1.2.4 - Les autres recettes fiscales : 6,07 M€

Ce poste comprend principalement la recette liée à la taxe sur l'électricité qui pourrait s'élever à **2M€** au lieu de **1,8M€** en 2009 et la taxe additionnelle aux droits de mutation est ajustée au même montant que l'an passé soit **3,6 M€** compte tenu d'un marché immobilier morose.

1.1.2.5 - Le stationnement payant : 6,40 M€

Ce poste comprend principalement les recettes :

- des parkings (Grand'Mare, Emmurées, Vieux Marché et Haute Vieille Tour) pour un montant de **2,75 M€**. La fin du contrat de délégation de service public des parkings permettra à la ville de les reprendre en régie et de les intégrer au budget principal,
- Park en Ciel pour un montant de **0,5 M€**,
- Les droits de voirie et de stationnement pour un montant de **1,25 M€**,
- La collecte des horodateurs pour **1,9 M€**. Il s'agit d'une prévision a minima compte tenu du renouvellement progressif des horodateurs afin de faire baisser le taux d'indisponibilité des machines.

1.1.2.6 - Les subventions de fonctionnement et participations : 8,12 M€

Il s'agit principalement des recettes provenant des différents partenaires Etat, collectivités territoriales, établissements publics et mécénat. L'évènement « Normandie Impressionniste » sera financé pour les deux tiers par ces organismes soit **2 M€**. Pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen (CRRR), l'Etat et le Département subventionnent la Ville pour un montant de **0,62 M€**. Le Département participe au fonctionnement du Muséum pour **0,70 M€**. Enfin, comme les années passées, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) apporte son soutien à la politique familiale développée par la Ville pour environ **2,7 M€**.

1.1.2.7 - Les produits des services : 8,63 M€

Ce poste comprend la participation des familles à la restauration collective (**1,73 M€**), aux crèches (**1,05 M€**), la participation des élèves fréquentant le Conservatoire, l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (ERBA) pour un montant global de **0,33 M€**, mais aussi pour toutes les activités sportives, culturelles, festives proposées tout au long de l'année. Enfin, le produit des entrées du Musée des Beaux-Arts dans le cadre de « Normandie Impressionniste » est évalué à **1 M€**.

1.1.2.8 - Les autres recettes diverses : 7,75 M€

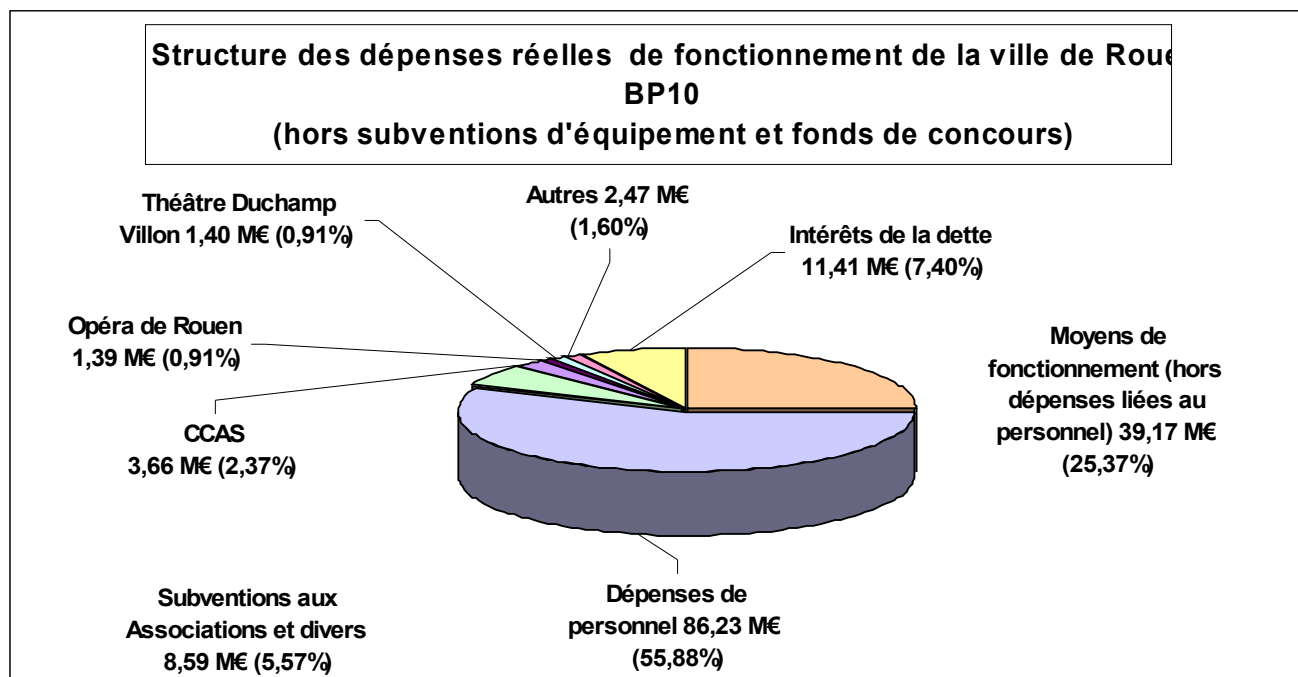
Ce poste comprend des recettes les locations immobilières pour un montant de **1,19 M€**, les recettes exceptionnelles liées à des remboursements d'assurances pour un montant de **0,06 M€**, les remboursements des frais de personnel pour un montant de **0,86 M€** et enfin, les produits financiers relatifs aux swaps. La prévision de recette est fixée à **4 M€**.

1.1.3 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **146,55 M€** en 2009 à **154,35 M€** en 2010, soit **+ 7,8 M€ (+ 5,32 %)**.

La comparaison de BP 2009 à BP 2010 est perturbée par les effets volume de la manifestation « Normandie Impressionniste » (**3,2 M€** en dépenses de fonctionnement) ou de la reprise en régie des parkings (**2,5 M€**).

Aussi, un retraitement doit être opéré afin de caler la comparaison sur une périmétrie similaire au budget primitif 2009. Dans ces conditions, une fois le calcul réalisé, il ressort une évolution des recettes de fonctionnement de **+ 8 M€** soit **+ 5,13%** et des dépenses globales de fonctionnement de **+ 2,39 M€** soit **+1,63%**.



* total des charges salariales chapitres 011 et 012 (traitement, charges, tickets restaurant) et autres charges de personnel (frais de formation, frais de mission, mutuelle, contrat de prévoyance sociale, COSC et autres charges obligatoires de personnel)

1.1.3.1 – Les dépenses de personnel et assimilées (chap 012 uniquement) : 84,53 M€

Il s'agit du principal poste budgétaire puisqu'il représente **54,76%** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste comprend toutes les charges de personnel au sens strict (chapitre 012 dans la nomenclature comptable M14) à savoir les traitements, les primes, les charges patronales, les titres repas ...

Les dépenses de personnel au sens strict augmentent de **3,55%** par rapport au budget primitif 2009 (chapitre 012). Toutefois cette évolution intègre des changements de périmètre liés par exemple à des mutualisations avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville (GIP/GPV). Hors re-périmétrage, l'évolution pro-format 2010 à 2009 est de **+ 2,42%**.

L'internalisation ou le transfert d'agents provenant du GIP/GPV et du CCAS au sein des effectifs de la Ville génère au BP 2010 une dépense supplémentaire d'un montant de **407 645 €** par rapport au BP 2009. Toutefois, cette dépense se trouve soit compensée par une refacturation des coûts de personnel, soit par une diminution en corollaire de la subvention versée par la Ville.

La reprise en régie de la restauration scolaire participe à ce re-périmétrage pour **100 000 €**, l'année 2010 correspondant à une première étape d'initialisation de ce projet phare de la collectivité.

Enfin, la Ville s'inscrit dans le projet Normandie Impressionniste et y alloue des moyens importants à hauteur **227 000 €** de charge de personnel. Cette action contribue au développement de l'attractivité et du rayonnement de la Ville.

1.1.3.2 – Les moyens de fonctionnement (chapitre 11 et hors personnel) : 38,96 M€

Les crédits inscrits au titre des moyens de fonctionnement passent de **32,90 M€** en 2009 à **38,96M€** en 2010. Cependant, ce poste intègre les dépenses des parkings dont la gestion est désormais assurée par la ville pour **2 M€**, Park en Ciel pour **0,5 M€** ; ainsi que les dépenses liées à l'organisation de la manifestation Normandie Impressionniste pour un montant de **3,2 M€**.

Après retraitement et à périmétrie équivalente au budget 2009, les moyens de fonctionnement hors personnel sont évalués à **33,26 M€**, soit une augmentation de **1,1%**.

Les crédits comprennent le fonctionnement général de la ville (administration générale, les dépenses d'énergie et de fluide, les prestations de services publics et autres dépenses) et les moyens d'intervention des services municipaux.

1.1.3.3 – La participation au budget annexe théâtre Duchamp Villon : 1,39 M€

Elle se monte à **1,36 M€** (hors taxe). Au montant de cette participation, il s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de **2,1%**, soit **1,39 M€ TTC**, en augmentation par rapport à 2009 (**1,36 M€ TTC**).

1.1.3.4 – La restauration collective

Les nouvelles modalités de gestion de la restauration collective décidées par la municipalité en 2009 prendront effet en 2010, avec la fin de délégation de service public à l'été 2010 et le recours à un prestataire de service avant la reprise totale en régie. Cette décision permet une économie sur l'exercice 2010 d'un montant d'environ 630 000 € par rapport à l'exercice 2009.

Cette moindre dépense provient essentiellement de la part d'amortissement prévu au contrat initial de la délégation de service public (DSP). Depuis 1994, une part du prix unitaire acheté par la Ville à Avenance était consacré au remboursement des amortissements des investissements menés par le délégataire (construction de la cuisine centrale, achat des matériels, remise aux normes des offices de restauration, réfection des salles de restauration). Or, au 30 novembre 2009, terme de la délégation, les investissements ont été contractuellement amortis alors même qu'un avenant de prolongation de la DSP a été établi jusqu'à la mi-2010. La somme de 1,2678 € TTC par repas correspondait à cet amortissement ; dès lors que le prix par repas n'en tient plus compte, l'économie potentielle est d'environ 985 000 €.

Les nouvelles orientations municipales en matière de qualité des denrées alimentaires nécessitent cependant une revalorisation du coût des denrées et donc du prix du repas sans attendre le passage à la reprise en régie à la mi-2011. Ainsi, en tenant compte des prix constatés actuellement sur le marché pour un niveau de qualité équivalent, le changement de mode de gestion dégagera en réalité une économie ponctuelle d'environ 630 000 €.

Dès la mi-2011, ces choix en faveur de la qualité des repas servis aux jeunes rouennais seront évidemment poursuivis afin de maintenir cette exigence.

Les principaux postes de dépenses et de recettes figurent dans le tableau ci-après.

COMPARAISON DE LA RESTAURATION COLLECTIVE BP 2009/2010 (en K€)

Objet	2009	2010	Commentaires
Acquisition petit matériel, outillage et mobilier	11	11	Rachat à la société Avenance de matériel manquant
Prestations de service Avenance écoles	2 700	1 639	Achat du prix du repas de janvier 2010 à juillet 2010 (fin DSP)
Achat du repas CLSH	100	100	Achat prix de repas de janvier 2010 à août 2010 (Marché Avenance)
Remboursement concessionnaire tarifs réduits	578	340	Tarifs réduits pris en compte par la ville janvier 2010 à juillet 2010
Remboursement participations familiales	1 708	1 040	Reversement des recettes des familles jusqu'en juillet 2010
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	30	30	Prestations AGRIATE
Repas fournis à des tiers	2	0	
Prestations de service nouveau prestataire pour les écoles et centres de loisirs	0	1 348	Nouveau marché public de septembre 2010 à décembre 2010
Goûter écoles maternelles	55	55	
Total dépenses	5 184	4 563	
Participations des familles	1 708	1 733	Augmentation des tarifs (entre 0 et 2% selon les cinq tranches)
Remboursement électricité office et restaurant	38	22	Remboursement Avenance janvier 2010 à juillet 2010
Remboursement des repas fournis à des tiers	240	240	Redevance Avenance et du nouveau prestataire
Participation Onilait	15	15	Subvention
Total recettes	2 001	2 010	
Coût net Ville de Rouen	3 183	2 553	soit 630 K€ d'économie en 2010

En conclusion, et si on retrace les événements de nature conjoncturelle et exceptionnelle (Normandie Impressionniste), ainsi que les nouvelles modalités de gestion des parkings, le budget de fonctionnement 2010 de la ville de Rouen évolue pour sa partie dépenses, de manière très serrée (+ 1,63%) à périmétrie constante par rapport à 2009, soit très proche de l'inflation prévisionnelle évaluée à 1,2%.

1.2 - Les dépenses et les recettes réelles d'investissement

1.2.1 - Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues s'élèvent (hors emprunt) à **41,59 M€**.

1.2.1.1 – Les ressources d'investissement hors subventions et cessions d'actifs

Les ressources propres d'investissement sont estimées à **8,22 M€** en 2010 pour un montant évalué à **8,23 M€** en 2009.

Cette évolution résulte d'une évolution favorable du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (**7,5 M€** au BP 2010) compte tenu des investissements réalisés ces dernières années et de la reconduction en 2010 du dispositif d'accélération du remboursement du FCTVA dont la ville a bénéficié en 2009. Les autres postes **0,72M€** restent stables.

1.2.1.2 – Les subventions d'investissement : 16,47 M€

Parmi les subventions les plus notables, on peut citer : la subvention attendue pour la bibliothèque du Pôle Culturel Grammont (**4,38 M€** décomposé entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) **1,25 M€**, le Département pour **1,065 M€** et la Région pour **2,065 M€**) et la subvention de la Région pour le cinéma d'Art et d'Essai pour **1,25 M€**.

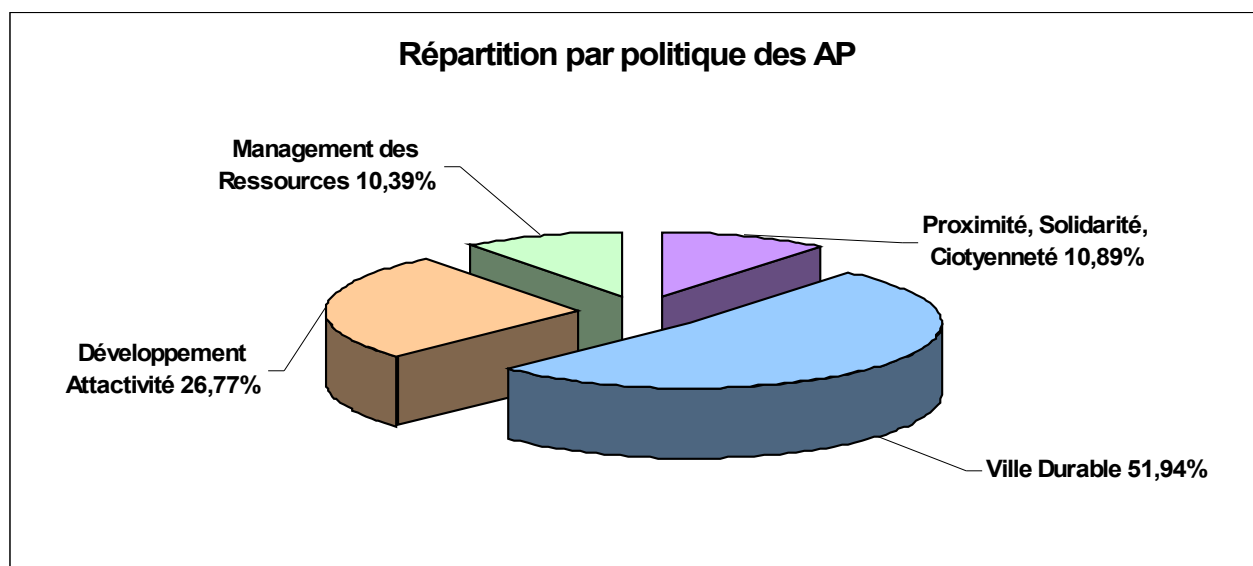
Des cofinancements (Etat, Région, Département, CREA) interviendront dans le cadre du lancement et de la poursuite des projets inscrits au Contrat d'Agglomération 2007/2013 (Auberge de Jeunesse, Maison de l'étudiant, Conservatoire), dans l'avenant n°2 à la convention ANRU et le Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Ils témoignent de la forte capacité de la ville à partager les grands projets avec les autres collectivités.

1.2.1.3 – Les cessions d'actifs : 16 M€

Ce montant comprend **12,5 M€** pour le solde de la vente en l'état de futur achèvement (VEFA) du futur bâtiment des archives avec le Département qui s'achèvera en 2010, la Ville ayant déjà perçu **20 M€** en 2009, et, **2,9 M€** de vente du foncier de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Aubette-Martainville avec la CREA et le solde pour des opérations de cessions diverses.

1.2.2 - Les dépenses d'investissement



1.2.2.1 – Le PPI 2010-2014 et les autorisations de programmes (AP) ouvertes en 2010

Le montant du PPI 2010-2014 est arrêté à **236 271 832 € TTC** dont près de **7,8 M€** sont issus de reports de dépenses d'investissement de l'année 2009. Parmi les masses budgétaires les plus importantes qui seront mobilisés durant cette période, on peut citer les programmes qui concourent à l'aménagement, l'entretien et la maintenance des espaces publics pour environ **38,67 M€ (16,37%)**, l'aménagement équilibré du territoire avec en particulier l'effort consacré aux Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) pour **24,38 M€ (10,32%)**, la lecture publique dont des dépenses conséquentes à nouveau consacrées en 2010 par le pôle culturel Grammont soit **18,76 M€ (7,9%)**, les projets de réaménagement urbain de proximité qui comprennent les travaux envisagés sur la voirie ou les places urbaines pour **17,33 M€ (7,3%)**, un plan ambitieux consacré au patrimoine historique pour **14,07 M€ (5,9%)**, la maîtrise du foncier et des sols pour **11,35 M€ (4,8%)**, la mise en valeur des milieux paysagers et parcs urbains pour **11,24 M€ (4,75%)** et pour des montants relativement équivalents les programmes consacrés aux écoles pour **10,43 M€ (4,4%)**, ainsi que pour les équipements sportifs pour **10,02 M€ (4,24%)**.

Ces actions concernent près des 2/3 du PPI 2010-2014 (**66,14%**).

Il convient de rajouter à ces postes la sécurité maintenance et les aménagements divers sur les bâtiments municipaux pour **8,02 M€** ainsi que la poursuite de l'effort consenti depuis 2008 sur la propreté (**5,82 M€**).

La liste exhaustive des autorisations de programme par secteur d'intervention est jointe en annexe.

Les principales évolutions du PPI 2010-2014

La présentation l'été dernier du PPI 2010-2014 avait arrêté celui-ci à **217 M€** (y compris le pôle culturel Grammont) pour un montant de subvention attendu d'environ **95 M€** soit un solde à financer sur la période de **122 M€**.

Au budget 2010, le PPI 2010-2014 est réajusté à **236 M€**. Cette variation de **19 M€** résulte d'opérations qui se sont décalées de 2009 à 2010 et qui sont donc désormais prises en compte sur la période 2010-2014 : acquisition du cinéma Gaumont pour **2,5 M€**, contribution de la Ville à la réalisation des voies du Transport Est-Ouest Rouennais (TEOR) par la CAR dont le versement est décalé sur 2010 pour **1,2 M€**, la prise en compte de réajustement financier sur le pôle culturel Grammont pour **4 M€**, des ajustements mineurs sur certains programmes (pré aménagement Electricité Réseau Distribution France (ERDF), informatique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), sécurité/maintenance des équipements sportifs, mise en sécurité de la côte Sainte-Catherine pour un total global de **1,8 M€**), prise en compte de **2 M€** pour le transfert des archives et la nouvelle organisation des locaux de travail des agents et de l'intégration dans le BP 2010 d'environ **7,5 M€** de reports du fait du changement de logiciel financier ; il s'agit d'engagement de dépenses d'investissement qui auraient été repris lors du vote du compte administratif 2009 en juillet prochain.

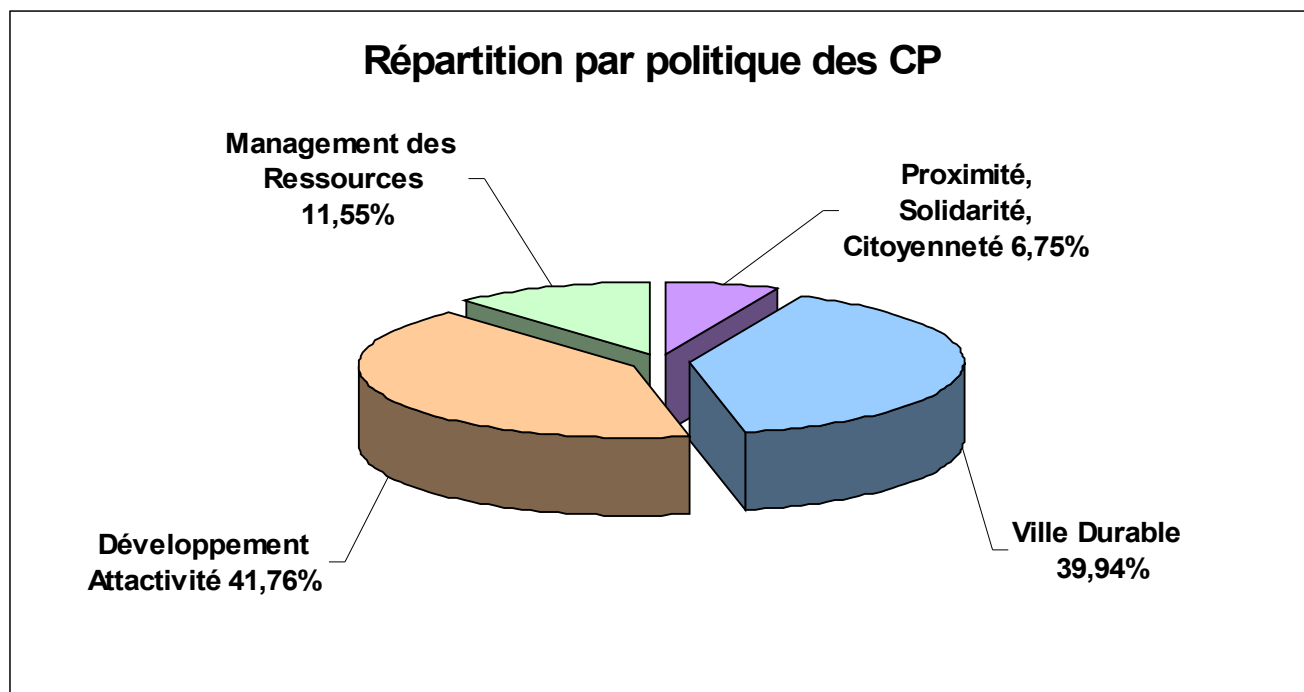
Il convient également de souligner l'apport de recettes nouvelles (subvention de la Région pour l'acquisition des Cinémas Gaumont ou encore l'aide de l'Etat sous la forme d'une subvention pour la bibliothèque de quartier Grammont). Au final le montant des subventions attendues évoluent pour passer de **95 M€** à **106 M€**.

Le solde à financer à nouveau est désormais ajusté à **130 M€** sur la période 2010-2014.

1.2.2.2 – Les crédits de paiement (CP) inscrits au BP 2010

La masse des crédits de paiement prévisibles pour 2010 s'élèvera à **70,33 M€*** par rapport à **53,72M€** l'an passé.

La répartition des crédits de paiement au BP 2010 préfigure l'essentiel des projets futurs. Le détail par programme est présenté en deuxième partie du document.



*dont 1.775 K€ de reversement de subventions (pôle culturel Grammont)

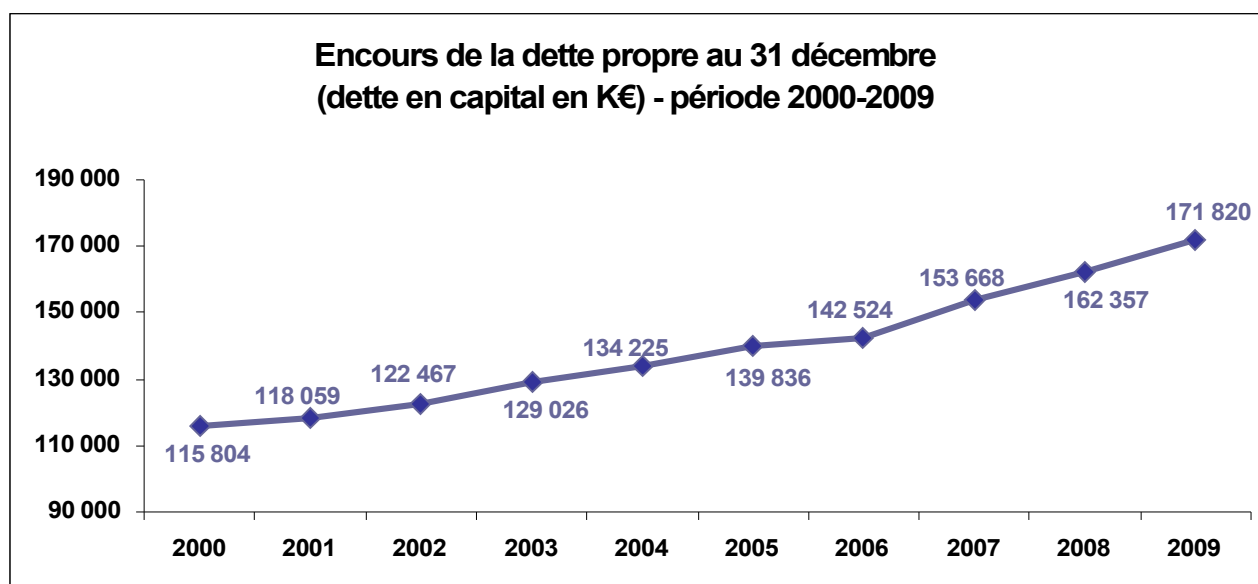
Parmi les crédits de paiement dont les montants sont les plus importants, il convient de noter les **15,2 M€** de crédits destinés au solde du financement de la construction du pôle Culturel Grammont, **5,4 M€** destinés aux CPA, **4,7 M€** pour les loyers du contrat de partenariat, **2,5 M€** prévus pour l'acquisition du cinéma Gaumont du centre-ville, **2,1 M€** seront destinés à la remise à niveau des équipements sportifs, notamment à la patinoire du centre sportif sportif Guy Boissière, **1,98 M€** pour la revalorisation du patrimoine, **1,9 M€** pour les acquisitions foncières et immobilières via l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), **1,67 M€** pour la sécurité maintenance des bâtiments municipaux, **1,50 M€** pour la rénovation du quartier des Sapins, **1,38 M€** pour l'extension et la gestion des espaces piétonniers, **1,38 M€** pour la rénovation des bibliothèques de quartier, **1,29 M€** pour la poursuite de la mécanisation des espaces publics, **1,29 M€** dans le cadre du soutien à Rouen-Habitat, **1,27 M€** pour l'aménagement de parcs et jardins, **1,1 M€** pour la construction d'un terrain synthétique éclairé à Diochon, **1 M€** pour le démarrage du FISAC centre ville, **1 M€** pour le solde de l'auberge de jeunesse.

La liste exhaustive des crédits par programme se trouve en annexe du présent document.

1.3 - La gestion de la dette

1.3.1 – La dette propre

L'encours de la dette au titre du budget principal était de **162.356.694 €** le 1^{er} janvier 2009. Compte tenu de l'amortissement des prêts au cours de l'exercice et du recours à de nouveaux emprunts nécessaires au financement partiel des dépenses d'investissement, ce stock de dette atteindra **171.820.435,51 €** au 1^{er} janvier 2010, soit une augmentation de **5,83%** de budget à budget. L'encours de dette par habitant atteint **1.558 €** et doit être comparé à la moyenne nationale estimée à **1 078 €** par habitant (source direction générale des collectivités locales 2007). De plus si l'on prend en compte les 54 M€ HT d'euros d'Investissement du PPP dont le financement est assuré par une externalisation de notre dette sous la forme de loyers à payer sur 20 ans, le ratio s'envole à **2 047€/habitant** soit quasiment le double de la moyenne nationale.



La capacité de désendettement de la Ville, mesurée par le ratio Klopfer en rapportant l'encours de dette (**171,8 M€**) sur l'épargne brute (**15,1 K€**), avoisinera les 11,3 années contre 13,4 ans au budget primitif 2009. Cette diminution est la conséquence pour partie de la ressource supplémentaire générée par l'augmentation des taux. Sans cette mesure, le ratio aurait dépassé le seuil de 15 ans qui est considéré comme un seuil d'alerte à ne pas franchir conduisant à la mise sous tutelle de l'Etat.

Le ratio d'endettement, soit l'encours de dette rapporté aux recettes de fonctionnement, passe pour sa part à **101%**, soit une diminution au regard des **103%** affichés l'année dernière.

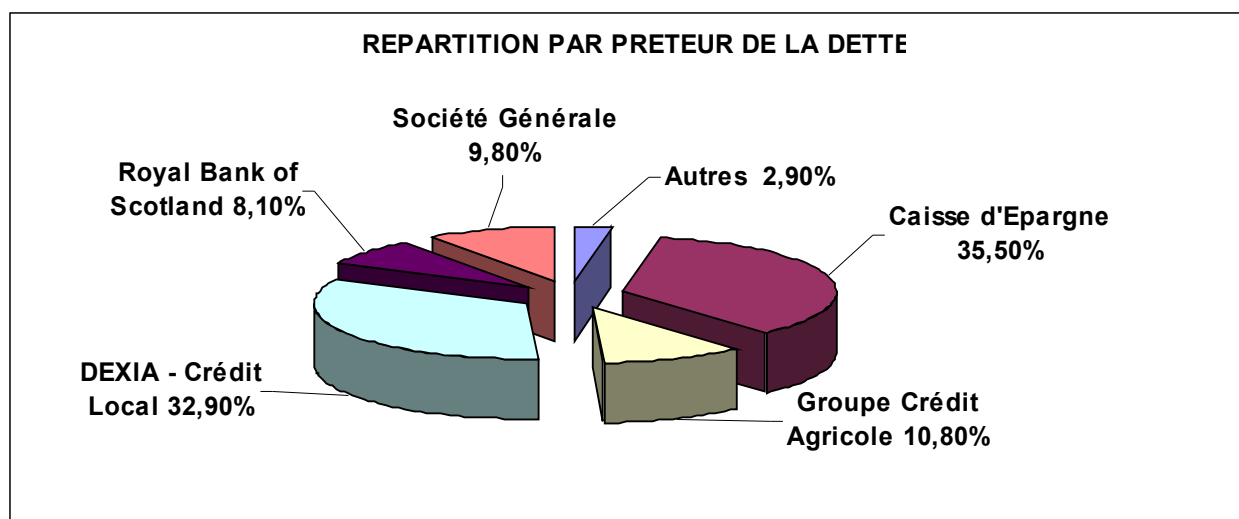
Le besoin de financement de **25 M€** constaté pour l'exercice 2009 a été satisfait par la souscription de contrats simples adossés à des projets concrets.

Dans ce contexte de retour volontariste à un endettement maîtrisé et intelligible, la Ville de Rouen a souscrit dès mars 2009 auprès de Dexia un contrat Banque Européenne d'Investissement/Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (BEI-ANRU). Il s'agit d'un prêt à taux variable (Euribor **+0,60%**) adossé aux projets ANRU de la Ville et bonifié par la BEI.

Les fonds ont été mobilisés pour **20 M€** en 2009. Le solde, soit **6,8 M€**, le sera en 2010.

Le complément de fonds nécessaire au financement des investissements 2009, soit **5 M€**, sera trouvé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Il s'agit d'un prêt de type prêt projets urbains (PPU) adossé aux opérations d'aménagements menées sur le territoire de la commune. Le taux de ces emprunts est calé sur celui du livret A augmenté d'une marge. Le taux pratiqué est actuellement de **1,95%** bien en dessous du taux de marché en vigueur et sans recourir à la moindre structuration.

La Caisse d'Épargne et Dexia, sont les établissements de crédits les mieux représentés dans l'encours de la ville avec respectivement **35%** et **33%** de l'encours total.



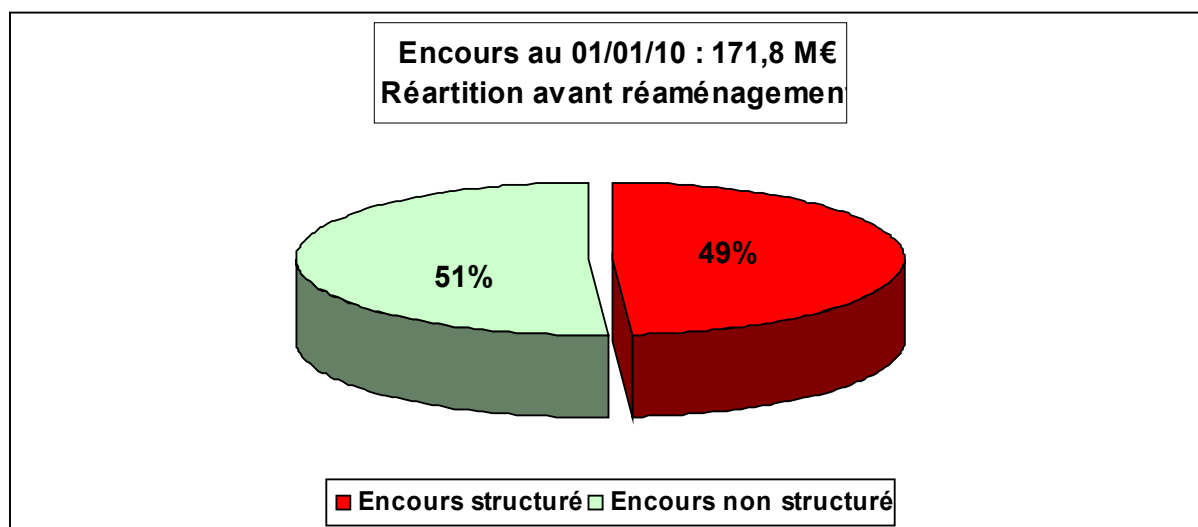
Le taux moyen de la dette est, selon les calculs de Finance Active de **3,34%**, hors opérations de swap et avant prise en compte de l'emprunt CDC. Ce taux était de **4,21%** fin octobre 2009. Il s'explique en grande partie par la faiblesse des taux variables, et notamment de l'Euribor.

L'Euro Interbank Offered Rate (Euribor) est durablement à des taux historiquement bas (**0,72%** pour l'Euribor 3 mois début décembre 2009 par exemple). Les économistes ne s'attendent pas à le voir de nouveau atteindre la barre des **2%** avant la fin 2010 voire le début de l'année 2011.

Cette situation conjoncturelle rend moins coûteuse la charge de la dette indexée sur les taux variables. Toutefois, si une crise de liquidité n'est pas à craindre, il n'en demeure pas moins que les marges proposées par les établissements bancaires restent élevées, de **0,45%** à **1%** selon les index et les banques.

Les intérêts courus échus que la Ville devra donc honorer en 2010 seront de **5 900 000 €**, soit **300 000 €** de moins que la prévision budgétaire 2009.

Cette baisse faciale ne doit pas masquer l'épée de Damoclès que constituent les produits structurés et les swaps dont la ville est détentrice. A ce titre, une provision budgétaire d'un million d'euros sera constituée pour faire face aux dérapages certains des snow-ball. Loin d'attendre passivement la réalisation de ces risques, la Ville a entrepris de réaménager les encours les plus sensibles avec les établissements concernés à savoir Natixis et Dexia.



En l'absence de réaménagement, l'encours de la dette propre de la Ville aurait été composé d'emprunts structurés à hauteur de **49%**.

Cette catégorie de contrat est toutefois loin d'être homogène et sous cet intitulé commun « emprunt structuré » se cachent des formules de calcul d'intérêts, des index et des barrières des plus divers qui concourent pour l'emprunteur à prendre des risques qui peuvent devenir inacceptables.

Sous la pression de l'opinion publique, et d'un certain nombre de collectivités (villes de Rouen et de Saint-Etienne, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, ...), le Gouvernement a mis en route un projet de charte négocié avec les banques et les principales associations d'élus locaux. Cette charte Gissler, qui a mis plus d'une année à être arrêtée, a été signée le 7 décembre 2009. Elle a pour mission de réguler les relations entre prêteurs et emprunteurs et de mettre un terme à la surenchère financière toujours plus risquée à laquelle se livraient les établissements bancaires au détriment des collectivités territoriales. Cette charte fournit une grille de lecture des risques présentés par chaque emprunt structuré. Le sous-jacent, à savoir les indices de références, et la structure, soit la formule de calcul des intérêts, sont les deux critères utilisés pour classer ces contrats.

Tableau des risques

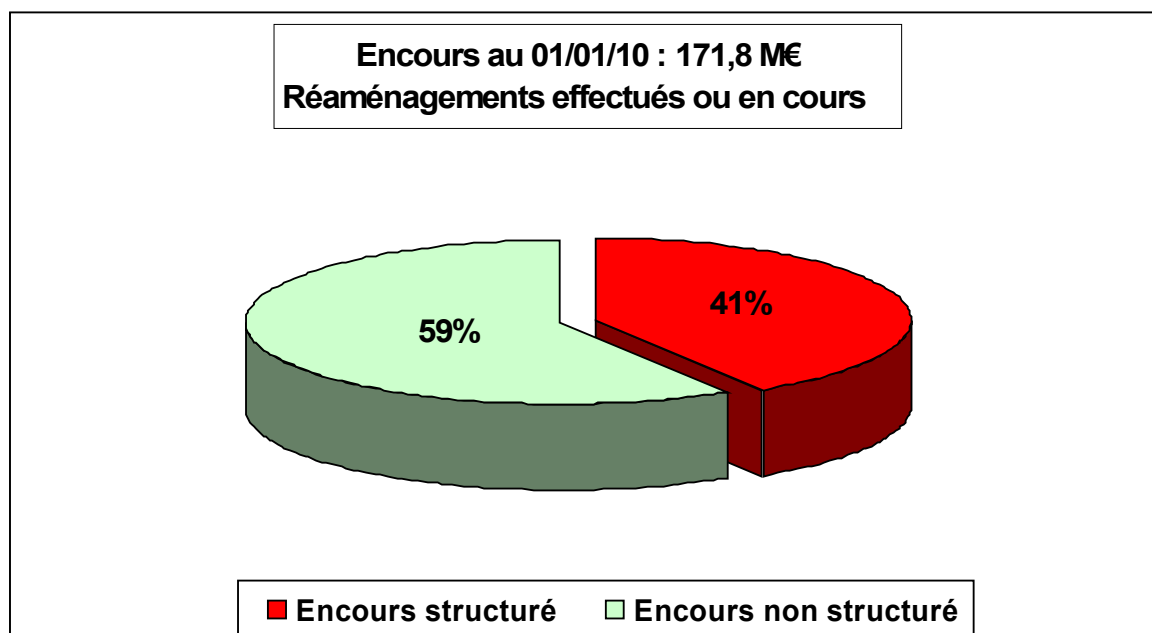
Indice sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

Selon cette grille d'analyse, les **49%** d'encours structuré de la Ville affichent, après pondération des contrats selon leur capital restant dû, un risque de **4 E**.

La moitié de la dette de la Ville présente donc un risque extrêmement important. Corrélativement, la charge de la dette a toutes les chances de croître.

Les réaménagements opérés en fin d'année avec Dexia et en cours de négociation avec Natixis vont réduire la part des structurés à **41%** de l'encours mais surtout en diminuer la dangerosité. En effet, le risque pondéré passe à **2 C** soit un sous-jacent plutôt proche de la zone euro et une structure présentant un risque moyen.



Les objectifs 2010 tendent à minima vers le réaménagement de 2 autres contrats structurés en taux fixe purs ou variables margés simples. La part structurée sera alors de **31%** et le risque induit de **2 C**.

1.3.2 – La dette garantie et les lignes de trésorerie

La dette garantie

L'encours de la dette effectivement garanti par la ville sera de **146,5 M€** au 1^{er} janvier 2010, contre **133,7 M€** au budget 2009.

L'essentiel de ces garanties est destinée au logement social. Les principaux bénéficiaires sont Immobilière Basse Seine (**29%**) et l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) 76 (**28%**).

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil municipal a accordé la garantie de la ville à des emprunts d'un montant total de près de **40 M€**, essentiellement destinés au financement du logement social et étudiant.

L'amortissement prévisible de cet encours, sans impact sur le budget de la Ville en l'absence d'appel en garantie, est de **9,4 M€**. Les intérêts dus se montent à **4,8 M€**.

Les lignes de trésorerie

La Ville dispose à ce jour, après consultation, de deux lignes de trésorerie pour un montant total de **29 M€**, plafond inchangé depuis plusieurs exercices. Il s'agit d'une ligne ouverte auprès de la Caisse d'Épargne pour **15 M€**, la seconde l'est auprès de Dexia pour **14 M€**.

Ce dispositif est extrêmement utile à la ville pour faire face à des décalages de trésorerie sans pour autant devoir mobiliser par anticipation les emprunts long terme.

Le coût de ces instruments pour l'année 2010 est budgété à **700 000 €**.

2 - LA DECLINAISON DU BUDGET 2010 PAR POLE

2.1 – Rouen Ville solidaire à l'écoute de ses habitants

Cette politique est portée par le pôle proximité, solidarité, citoyenneté et décline avec ses spécificités les trois valeurs ou axes prioritaires qui les fédèrent. Son budget se décline en deux axes :

- le premier correspondant à l'administration du pôle qui regroupe l'achat de fournitures, services, petits matériels, matériels spécifiques et habillement, nécessaire à son fonctionnement au quotidien pour un montant total de 805 000 € ;
- le second correspondant aux budget attribué à chaque direction.

2.1.1 - La proximité d'abord !

Le budget de la Direction de l'Accueil des Publics (DAP) se décline en différents programmes correspondant :

- au maintien et au développement de la qualité d'accueil, notamment par l'élargissement de la certification Qualiville pour lequel 7 000 € sont inscrits en crédits de fonctionnement ;
- à la mise en place de la mission de la gestion des temps de la ville qui traitera de l'articulation des différents temps (personnel, familial, professionnel, social et civique) qui bénéficiera de 2 000 € en crédits de fonctionnement ;
- à la gestion des cimetières, chambres funéraires, crématorium
- crédits de fonctionnement : 62 400 € (inhumation des indigents, achat matériel,...)
- crédits d'investissement : 110 000 € (reprise de concessions, columbariums)
- subventions, participation chambres funéraires/crématorium : 32 000 € - crédits de fonctionnement : 13 850 €.

La nouvelle mission de la gestion des temps de la Ville traitera de l'articulation des différents temps (personnel, professionnel, social, civique) qui, plus que jamais, constitue un enjeu pour la qualité de vie de chacun, pour l'égalité et la liberté de tous. Il s'agira de concilier les temps des familles avec l'accès aux services, faciliter les démarches administratives en raisonnant par territoire, harmoniser les horaires d'ouverture des services au regard des besoins de la population. Sont d'ores et déjà notamment en projet les créations d'une conciergerie et d'un espace détente pour les services municipaux.

Les 96 agents qui assurent les services publics de proximité et qui contribuent à leur bon fonctionnement représentent en masse salariale 3 200 000 € pour les agents titulaires et 60 000 € pour les équivalents temps complet (ETC). La valorisation du travail des agents volontaires pour les opérations de recensement et d'élections (régionales en mars 2010) est évaluée à un coût global de 181 500 € (41 500 + 140 000 €).

2.1.2 - Les citoyens, acteurs de la vie locale

La Ville de Rouen continue dans le cadre du budget 2010 à soutenir les associations de manière importante. Elle le fait de diverses façons.

D'abord par les aides financières apportées pour un montant de 7 560 551 €, dans la lignée du budget 2009. Ventilées dans les différentes politiques menées par la ville de Rouen, signe de la complémentarité de l'action publique et des activités développées par le monde associatif, ces crédits vont permettre d'aider environ 300 associations sur l'année dans des domaines aussi variés que la préservation de l'environnement, l'action sociale, l'animation des quartiers, l'éducation artistique, l'organisation de festivals, l'encadrement des jeunes, la santé, les actions en faveur de publics en situation de handicap, la lutte contre les discriminations...

Ainsi, sont inscrits les crédits suivants :

- les clubs sportifs : 2 410 425 € ;
- la culture, le patrimoine, les congrès et manifestations (association des écoles de musique de Rouen (AGEMUR), éducation musicale à l'école (dispositif quartiers GPV), patrimoine, spectacle vivant, Normandie impressionnisme) : 2 117 147 € ;
- la politique sociale (centres sociaux, prévention spécialisée, radio Hauts De Rouen (HDR), politique familiale, lutte contre les discriminations, insertion, solidarité) : 1 087 120 € ;
- secteur enfance et jeunesse (maisons des jeunes et de la culture, crèches, jeunesse, enseignement, université) : 685 618 € ;
- Comité des oeuvres sociales et culturelles (COSC) : 317 000 € ;
- personnes âgées et le lien intergénérationnel (politique en faveur des personnes âgées, Rouen seniors et anciens combattants) : 293 843 € ;
- économie et défense des consommateurs (associations de consommateurs, action en faveur du commerce rouennais, commerce forain) : 57 410 € ;
- la santé et les personnes en situation de handicap : 52 335 € ;
- les associations de quartier : 38 190 € ;
- la protection de l'environnement : 23 517 € ;
- la coopération internationale : 16 285 € ;
- la justice : 13 850 € ;
- la provision générale et le soutien à l'emploi associatif 107 762 €.

A ces crédits viennent s'ajouter le financement par la Ville de l'EPCC Opéra de Rouen à hauteur de 1,39 M€. La forte augmentation du soutien du conseil régional de Haute-Normandie à cet équipement structurant permet cependant à la ville de réduire son apport d'un million d'euros sans affecter le fonctionnement de l'établissement. La participation active des autres financeurs est à souligner (Région 6M€, Etat 1,1M€, Département de Seine-Maritime 0,5M€, Département de l'Eure 0,3M€, CREA 0,3M€).

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, il est prévu de verser une subvention de 3,65 M€ en 2010 contre 3,67 M€ en 2009. Cette variation de 21.620 € est principalement due à la mutualisation partielle des services du CCAS avec ceux de la Ville.

Le soutien financier de la ville ne doit pas occulter l'aide matérielle fournie aux associations avec la mise à disposition de locaux partagés ou non, le prêt de gymnases, de salles polyvalentes, l'occupation gratuite du domaine public pour des manifestations mais aussi le prêt de matériel, la promotion d'actions associatives par les moyens municipaux, l'engagement conséquent de multiples directions aux côtés des associations pour les aider à réussir leurs projets et développer leurs ambitions.

Le compte administratif 2008 montre une aide en nature de la ville de 4 200 000 €, sachant que les données collectées dans ce document ne sont pas complètes et n'intègrent que les éléments fournis par une partie des directions municipales. Ce chiffre est donc minoré par rapport à la réalité du soutien de la ville.

Le choix de créer une direction de la vie associative est également la preuve du souci de l'équipe municipale de renforcer les collaborations et partenariats avec le monde associatif et de faciliter les démarches des responsables associatifs.

La gestion des salles polyvalentes par cette nouvelle direction est un des premiers exemples de cette recherche de simplification de même que la décision prise il y a quelques mois de supprimer le principe d'adhésion à la maison des associations et d'offrir à toutes les associations rouennaises une mise à disposition gratuite pour la tenue de leur assemblée générale. Ces changements s'appliqueront pleinement sur 2010 :

- 49 880 € sont ainsi prévus pour les achats et fournitures liés à la mise à disposition des maisons de quartier et aux activités qui y sont proposés ;
- 50 900 € sont inscrits en recettes, pour la location des salles aux familles et aux associations et les produits d'activités des services.

La direction de la vie associative a aussi pour mission d'accompagner les associations en terme de formation, de conseils, de ressources documentaires. Les crédits de fonctionnement qui lui sont alloués seront notamment utilisés pour la mise en place d'un cycle de formation ainsi que la reconduction des rendez-vous proposés aux associations avec des avocats et des experts comptables, des journées portes ouvertes et la création d'un fonds documentaire sur les questions associatives. 4 500 € seront consacrés à ce volet.

Le forum des associations "A l'asso de Rouen", lancé en 2009, participe de la volonté de promotion des activités associatives et de valorisation du bénévolat. L'opération ayant donné lieu à une évaluation positive de la part des associations et du public, une nouvelle édition est prévue à la rentrée 2010 avec quelques innovations concertées avec les associations. 25 000 € sont prévus pour l'opération. Le soutien de partenaires privés, comme pour la première édition, devrait permettre de compenser à hauteur de 7 000 € cette charge.

Le budget proposé permet de mener dans les équipements de quartier, les travaux de mise aux normes nécessaires mais aussi d'adapter et moderniser les lieux 246 000 € sont pour cela inscrits. Un effort particulier sera fait pour que, dès 2010, une partie des locaux puisse être accessible aux personnes en situation de handicap et rendue plus confortable pour tous.

Le projet de salle des fêtes permettant d'accueillir des manifestations familiales sur les Hauts de Rouen sur le site de Salomon est également inscrit, à hauteur de 80 000 €, pour la réalisation des études préliminaires au lancement des appels d'offres. Cette opération fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la convention avec l'ANRU par avenant simplifié.

La masse salariale de la direction représente 330 000 € pour huit agents, sans compter les personnels d'entretien des salles polyvalentes.

2.1.3 - La co-éducation dans la solidarité

La politique municipale en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse répond à une vision globale afin d'apporter des réponses adaptées à chaque âge tout en gardant une cohérence d'action. Cette cohérence trouve sa traduction dans l'organisation même des services par la création de la Direction des temps de l'enfant chargée de mettre en oeuvre la politique municipale. Cette dernière se décline sur les axes suivants:

- accès à l'autonomie et à la citoyenneté
- ouverture culturelle
- éducation à l'environnement et à la santé
- parentalité

2.1.3.1 - Développer l'offre de places en crèches

Total du secteur:

- dépenses : 989 015 € dont fonctionnement 753 015 € (hors masse salariale)
- investissement : 236 000€
- recettes : 3 686 511 €

Il s'agira de mettre en place une politique de développement de l'offre de places en crèche à l'occasion du lancement de la reconstruction de la crèche Rose des Vents (+10 places), en créant cinq places supplémentaires à la crèche Terre des Enfants, et en réorientant certains recrutements vers des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture notamment). Enfin, un partenariat s'est noué avec la Matmut portant notamment sur la création d'un équipement petite enfance à Pélissier ; cette future structure ferait l'objet d'un achat par la Ville en VEFA et permettait d'offrir aux familles rouennaises 60 places supplémentaires à compter de la fin de l'année 2012.

La Ville soutiendra également des mesures innovantes en matière de mode de garde, avec notamment la participation au projet de mini-crèches à horaires décalés (en complémentarité avec la crèche Rose des Vents) de 18 places sur les Hauts-de-Rouen par l'Œuvre Normande des Mères (ONM) par l'attribution d'une subvention de 25 000 €, ou encore la mise en place d'un dispositif d'aide à la garde à domicile à hauteur de 40 000 €. Ces 33 places créées s'intègrent dans l'engagement de création de 100 places de crèches supplémentaires sur le mandat.

Après la réalisation de l'étude de programmation au premier semestre 2010, la Ville lancera un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de cette nouvelle crèche Rose des Vents.

Ces mesures s'accompagneront d'une augmentation des moyens donnés aux crèches en matière d'achat de denrées (88 900 €, soit +15%) afin d'amorcer une véritable politique d'amélioration alimentaire dans ce secteur, en cohérence avec ce qui sera mis en place dans les écoles et les centres de loisirs.

La politique en matière de petite enfance, repose également sur le soutien aux crèches associatives pour lesquelles 417 738 € seront consacrés.

Ce secteur d'intervention bénéficie de cofinancements s'ajoutant aux participations familiales, dont principalement celui de la CAF, partenaire privilégié des collectivités dans ce domaine. Ainsi, 2 181 000 € de recettes sont inscrits au budget 2010.

2.1.3.2 : Améliorer la qualité des services dans les écoles rouennaises

Total du secteur :

- dépenses : 7 799 984 € dont fonctionnement 5 709 984 € (hors masse salariale)
- investissement : 2 090 000 €
- recettes : 2 407 855 €

Plus précisément, le budget 2010 sera composé de trois lignes budgétaires principales (sécurité-maintenance, aménagements divers/pédagogiques et création/agrandissement). Trois opérations doivent être notées :

- remplacement des menuiseries extérieures Ecole Guillaume Lion - 2è tranche	330 000 €
- rénovation des sanitaires élémentaires et maternelles – Ecole Honoré Balzac	190 000 €
- études pour la création d'une école rive gauche et agrandissement de l'école des Pépinières	500 000 €

L'année 2010 sera marquée par la fin du contrat de délégation de service public confié à la société Avenance depuis 1994. Ainsi, dès septembre 2010, et conformément aux décisions municipales prises avant l'été, un marché de fourniture de repas sera exécuté pour une année. Ce marché sera une étape transitoire et préparatoire au passage en régie prévu à l'été 2011. La Ville consacrera 3 898 000 € au programme de restauration collective.

Il s'agira également d'une année de développement du Pédibus avec la création de lignes supplémentaires. Devant le succès rencontré dans les écoles inscrites dans le dispositif en 2009, un nouvel appel à candidature a été lancé pour permettre le choix des prochaines écoles et le lancement des nouvelles lignes dans le premier trimestre 2010 ; pour cela, 20 000 € sont prévus.

Enfin, les mesures d'hygiène préventive prises à l'occasion de la pandémie de grippe A seront pérennisées, un crédit de 108 000 € est donc prévu à cet effet.

En matière d'investissement, en 2010, 500 000 € sont prévus pour la mise en place des mesures d'agrandissement des écoles Balzac et Les Pépinières Saint-Julien, et pour le lancement des études pour la construction d'une école rive gauche, pour faire face à l'accroissement du public scolaire dans ce secteur.

Le plan informatique des écoles sera poursuivi dans l'objectif de maintenir l'accélération donnée depuis 2008 avec l'inscription de crédits de 250 000 € permettant une issue dans deux ans. Il s'agit de terminer l'équipement des ateliers informatiques de l'ensemble des écoles élémentaires, chaque atelier étant accompagné de l'installation d'un ordinateur dans chaque classe.

2.1.3.3 - Un effort particulier en faveur des adolescents

Total du secteur:

- dépenses: 2 722 787 € dont fonctionnement 1 335 437 € (hors masse salariale)
- investissement : 1 387 350 €
- recettes : 1 446 291 €

Les actions menées en 2010 mettront l'accent sur la problématique de l'adolescence avec le développement du dispositif K'Ados. Ce dernier, destiné aux jeunes de 11/16 ans, constitue un outil de médiation dont l'objectif est la prise en charge du jeune, non pas dans une logique consumériste et occupationnelle, mais de responsabilisation et d'appropriation d'un équipement ou d'un quartier. Expérimenté dans le quartier Cavalier de la Salle en été 2009, K'Ados sera étendu sur les Hauts-de-Rouen et sur le quartier Ouest.

La Maison du Plateau fera quant à elle l'objet d'une attention toute particulière avec la mise en place d'actions spécifiques découlant de l'état des lieux opéré actuellement. Ces actions traiteront différents aspects dont la problématique des 10-14 ans, la mission d'insertion et de médiation auprès des 15-25 ans, et enfin le bâtiment en lui-même avec la mise en place de chantiers jeunes pour améliorer les conditions d'accueil et de travail.

Ces actions complètent l'offre d'activités et de loisirs proposée aux jeunes rouennais, notamment dans les centres de loisirs, et pour laquelle la Ville consacrerait 994 247 €.

La politique jeunesse s'inscrit également dans un partenariat actif avec les structures associatives oeuvrant dans ce domaine (centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture,...). 341 190 € de subventions sont prévus à cet effet.

Enfin, la Ville inaugurerait l'auberge de jeunesse en mars 2010 : 1 000 000 € sont inscrits en 2010 à cet effet. Le budget sécurité-maintenance et travaux aménagement des équipements jeunesse sera de 153 000 €.

2.1.3.4 – Une masse salariale maîtrisée

Le budget de la direction des temps de l'enfant (DTE) ne peut être complet sans l'étude de sa masse salariale composée de 421,46 postes budgétaires permanents mobilisant 13 200 000 € et 4 611 623€ consacrés aux emplois non permanents (1 211 623€ pour les assistantes maternelles et 3 400 000 € pour les ETC des crèches, écoles et centres de loisirs).

Deux mesures importantes sont à prendre en compte en 2010 :

- un accroissement de 155 000 € de la masse salariale des ETC des écoles afin de tenir compte, dès le budget primitif, des besoins réels de fonctionnement ;

- maintien de la masse salariale des assistantes maternelles, et ce malgré les vacances de postes annoncées (-5 à -7 postes en 2010), afin de réorienter le cas échéant les recrutements vers des postes d'auxiliaires de puériculture et ainsi maintenir l'offre d'accueil dans les crèches municipales.

2.1.3.5 - La troisième édition du festival « Récres d'été »

Cette troisième édition bénéficiera d'un budget de 70 000 €. Véritable moment de détente et de découverte pour toute la famille, ce festival symbolise parfaitement la cohérence de l'action municipale dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. En 2010, il abordera notamment les questions d'environnement et d'égalité entre les femmes et les hommes.

2.1.4 - Être solidaire pour mieux vivre ensemble

La direction de la solidarité et de la cohésion sociale regroupe six services pour un effectif global de 304 agents pour certains rattachés à la ville, pour les autres au CCAS, ce qui représente 1 235 762 € de masse salariale pour les agents de la Ville et 7 153 000 € pour les agents du CCAS.

Un crédit de 3 655 380 € est inscrit comme participation de la Ville au fonctionnement du CCAS. Il est légèrement inférieur à celui de 2009 car il tient compte du transfert de six postes budgétaires du CCAS à la ville dans le cadre de la réorganisation des services et de la mutualisation.

Le budget prévisionnel consolidé du CCAS se monte à 13 403 484 € : 5 376 198 € en budget principal et 8 027 286 € en budgets annexes. Son financement est équilibré de la façon suivante :

- Participation des usagers :	4 428 408 €
- Subvention ville :	3 655 380 €
- Subvention Conseil Général :	1 122 346 €
- Subvention Etat :	3 008 180 €
- Autres subventions (caisses, remb.,...)	1 189 170 €

Les principales actions poursuivies ou nouvelles du CCAS pour 2010 seront les suivantes :

- Action et Insertion sociales : Accompagnement social notamment dans le cadre du Revenu de Solidarité active (RSA) et de la mise en place du micro crédit avec le Crédit Municipal, allocations financières (+5%) l'action loisirs-vacances, l'organisation d'animations collectives et de solidarité (Macadam and Co, réveillon solidaire)
- Services et établissements pour personnes âgées : la subvention d'équilibre pour le fonctionnement des services et des résidences est prévue à hauteur de 478 194 €.

2.1.4.1 – La mise en oeuvre d'une politique municipale ambitieuse en faveur des seniors

Dans le cadre du fonctionnement de la Maison des Aînés, 20 000 € sont affectés aux animations, conférences.

Un crédit de 182 327 € est inscrit pour ce qui concerne l'organisation de manifestations et des actions de solidarité envers les personnes âgées : spectacles, concerts et aussi distribution de colis en fin d'année.

Dans le but d'améliorer les services rendus aux personnes âgées, un crédit de 50 400 € a été prévu.

S'agissant des résidences pour personnes âgées, le programme important est la réhabilitation et la rénovation de quatre résidences de personnes âgées gérées par le CCAS et la construction, par l'intermédiaire d'Habitat 76 d'une nouvelle résidence de 76 logements en remplacement des résidences du Ruissel et de Galliéni dont la réhabilitation n'est pas possible. Un crédit d'un million d'euros est inscrit dans le cadre de ces opérations.

La rénovation et la sécurité maintenance des foyers logements du CCAS sera prise en charge par la Ville pour une somme de 200 000 €.

2.1.4.2 - Cohésion territoriale : le soutien affirmé de la Ville aux partenaires du secteur

Les crédits suivants sont inscrits dans le cadre des divers partenariats institutionnels ou associatifs auxquels la Ville est associée :

- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS): 200 000 €
- Prévention spécialisée (AREJ) : 145 290 €
- Subventions aux associations
 - sociales et humanitaires : 215 422 €
 - centres sociaux : 606 305 €
- Adultes relais : 40 000 €
- Radio HDR : 69 393 €
- Accès au droit : 20 146 €
- Cyber Base 6 000 €

2.1.4.3 – De nouvelles actions en faveur de l'emploi et insertion professionnelle

L'aide au parcours d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi envers des publics spécifiques, notamment les jeunes et demandeurs d'emploi de longue durée donnent lieu à la mise en place de programmes spécifiques tels que :

- le forum pour l'emploi et l'alternance pour lequel un budget de 5 000 € est prévu ;
- le projet de création d'une école de la deuxième chance, dont l'étude de faisabilité sera réalisée en 2010 pour un montant de 15 000 €, entièrement compensés par une subvention de l'agence de cohésion sociale (ACSé).

L'ensemble des autres actions d'accompagnement et d'accès à l'emploi disposent d'un montant de 40 750 € (hors forum).

2.2 – Un développement équilibré et respectueux de l'environnement

2.2.1 – Un nouvel élan en matière de développement durable

2.2.1.1 – L'agenda 21 de la Ville prêt à être décliné de manière opérationnelle

Les montants affectés seront de 2 322 777 € dont 938 000 € en investissement.

En 2010, la Ville achèvera la démarche d'élaboration de son Agenda 21 dans laquelle elle est accompagnée, depuis début 2008, par le cabinet Ramboll Management Brussels. Les orientations stratégiques, cadre de référence de sa politique de développement durable à court et long terme, seront ainsi définies début 2010 et son programme présenté à l'ensemble des habitants à l'automne.

Les actions emblématiques déjà portées par la Ville y seront mis en exergue de la plus modeste à la plus complexe : marché bio, système de management environnemental à la direction du parc véhicules, pédibus, chauffage par géothermie de l'auberge de jeunesse, panneaux photo-voltaïques, forage Pélissier, éco quartier Luciline, ...

Seront également capitalisés et déclinés dans les programmes de l'Agenda 21, les orientations des autres démarches d'envergure réalisées en interne par les services de la Ville, ces deux dernières années dont :

- le plan de déplacements employés conduit en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), le Conseil Régional de Haute-Normandie, le CCAS et Rouen-Habitat (12 500 employés) dont les plans d'actions seront actés en début d'année ;
- le bilan carbone « patrimoine et services » dont les préconisations seront fixées en début d'année ;
- le système de management environnemental du garage municipal.

Les services continueront de développer des bonnes pratiques de développement durable et poursuivront les efforts opérés en matière d'économie d'énergie, de préservation de la ressource en eau, de tri des déchets, d'achats éco responsables et en matière de conduite des véhicules municipaux (stage éco-conduite).

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation des habitants au développement durable et à l'environnement, la Ville participera à des manifestations d'échelle européenne, nationale et régionale telles que la semaine du développement durable, la semaine de la mobilité, la fête du Vélo, la journée du climat, le festival de la Terre...

Mieux maîtriser les énergies et les ressources (500 000 €)

Le programme de ce sous-secteur intitulé « Economies d'énergie » sera destiné à l'isolation des bâtiments et le remplacement d'équipements obsolètes de chauffage. Le budget 2010 s'élève à 500 000 € et comporte trois lignes principales :

-remplacement de matériel de chauffage par les Ateliers	60 000 €
-amélioration de l'isolation des bâtiments	80 000 €
-travaux sur les installations de chauffage	360 000 €

La Ville de Rouen adoptera en 2010 son plan énergétique bâtiments avec pour objectif de diminuer les consommations d'énergie. Ce plan abordera aussi bien le renouvellement du parc des chaudières que le développement des énergies nouvelles (panneaux photo-voltaïques). Enfin, il s'agira de renforcer la performance énergétique des bâtiments lors d'opérations de maintenance et de construction. Dans ce cadre, la Ville poursuivra son programme de changement de chaudières les plus anciennes en intervenant notamment à l'école Jules Ferry.

La politique générale en faveur du développement durable (994 260 €)

♦ Agenda 21 (173 300 €)

Il comprend des opérations liées à l'achèvement et/ou à la poursuite (compléments) des prestations de conseil (Agenda 21, plan de déplacement des employés (PDE), bilan carbone) pour 93 000 € en fonctionnement.

Les interventions seront orientées autour de trois axes : politique « papier », tri sélectif des petits consommables de bureaux (et des bouchons) et bilan carbone nécessitant l'acquisition de petites équipements (40 300 €).

Le budget événementiel durable s'élèvera à 39 500 €.

♦ Diagnostic et traitement des pollutions (570 960 €)

Les opérations de ce programme comprendront, en section de fonctionnement, l'élimination des déchets des services (462 000 €) et, en investissement, les travaux de désamiantage (40 000 €), la mise en œuvre de la politique « zéro phyto » (10 000 €) et le tri sélectif dans les jardins et cimetières (48 000 €).

♦ Protection de la ressource en eau (250 000 €)

Ce programme est dédié à la poursuite des études et travaux relatifs au forage dans la nappe sur le site de Pélissier à des fins d'arrosage (dont raccordement du jardin des plantes) et de chauffage des bâtiments par géothermie (220 000 €). De plus, 30 000 € seront consacrés à une étude de faisabilité sur la récupération des eaux de sources, nombreuses dans le sous-sol de la rive droite, pour le lavage des chaussées (en partenariat avec la CREA).

Le plan de déplacement des employés (828 517 €)

La majeure partie de ce sous-secteur, 725 000 € en section de fonctionnement, permettra la réalisation des plans d'actions du PDE avec les partenaires qui participeront aux dépenses (remboursements et subventions). En investissement, 80 000 € sont destinés à des équipements liés à la mobilité douce.

Les subventions aux associations en faveur de la protection de l'environnement représentent 23 517 € de ce sous-secteur.

2.2.1.2 - Une politique de prévention en matière de santé, de salubrité et de sécurité publique

Les priorités concerneront notamment les axes suivants :

- la poursuite des actions de santé publique : implantation de défibrillateurs cardiaques automatisés sur le domaine public, lutte contre les nuisances sonores, hygiène des commerces de bouche, maîtrise du développement des champs électromagnétiques.
- le suivi du plan de pandémie grippale et la généralisation du plan de continuité d'activité.

La maîtrise du développement des champs électromagnétiques dus en particulier au développement de la téléphonie mobile et des antennes-relais

Depuis septembre 2009, la Ville de Rouen a instauré un moratoire sur l'installation d'antennes-relais sur le territoire communal impliquant le gel de toute nouvelle implantation et effectuée un recensement des installations existantes. Parallèlement, un groupe de réflexion sur la téléphonie mobile (expositions aux champs électromagnétiques, antennes relais et téléphonie mobile) a été constitué et rencontrera des opérateurs, des scientifiques, des professionnels de la santé et des associations afin de prendre position face à l'inquiétude des riverains d'antennes-relais, aux risques potentiels sur la santé et à une réglementation peu contraignante.

Favoriser l'accès à la santé pour tous

La Ville poursuit son action en faveur de l'accès à la santé et a recruté en 2009 un coordinateur pour l'atelier santé ville (ASV) en partenariat avec la CREA, qui met en place un atelier santé d'agglomération à compter de cette année.

L'objectif de l'ASV est de favoriser l'accessibilité aux soins, à la santé et à la prévention, en mettant en place des actions pour et avec les habitants, en favorisant la mise en relation de la population avec les structures de soins existantes et en répondant aux besoins de santé identifiés.

En 2009, l'ASV a déjà mené plusieurs actions :

Pour les usagers :

- édition d'une page santé dans le nouveau « Guide du logement »,
- formation-action sur la nutrition avec les joueuses du club des Hauts de Rouen,
- ateliers nutrition avec l'association des parents d'élèves de l'école Rameau,
- stand d'information sur le marché du Châtelet dans le cadre de la Journée Mondiale de lutte contre le sida,
- animation de groupes de travail sur les soins ophtalmologiques, bucco-dentaire et sur la lutte contre les cafards.

Pour les professionnels :

- formation sur les addictions dans le cadre des programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS),
- mise en place d'une formation concernant les représentations liées à la santé en fonction de la culture d'origine.

Ces dispositifs sont financés par l'ACSé et le groupe régional de santé public (GRSP).

Des actions seront également menées pour améliorer le cadre de vie des habitants et maîtriser les risques inhérents aux grandes structures urbaines : sécurité incendie des établissements recevant du public, bruit de voisinage et des établissements ouverts la nuit, diagnostics et plans d'action d'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicaps, hygiène publique.

Le montant des opérations de ce secteur s'élève à 69 750 € et se décompose en deux sous-secteurs :

- Santé et salubrité (64 750 €)

L'installation de défibrillateurs s'élèvera à 20 000 € en partenariat avec la Matmut. Un budget de 5 000 € est alloué aux actions de prévention : short message service (SMS) d'information sur la pollution atmosphérique, aux risques liés aux piercings, aux gestes de premiers secours...

Les subventions aux associations dans le domaine de la santé représenteront 39 750 €.

- Sécurité publique (5 000 €)

Une campagne obligatoire d'information et de sensibilisation préventive des populations sur les risques technologiques et naturels (dernière campagne 2001) sera réalisée.

2.2.2 – Assurer le maintien de la tranquillité publique

La direction de la tranquillité publique présente un budget total de fonctionnement qui s'élève à 563 500 € dont 264 000 € sont spécifiquement dédiés au service foires et occupations commerciales, et 197 000 € à la collecte et à l'entretien des horodateurs. Les autres dépenses sont liées à l'habillement des agents, à l'achat de matériel (contraventions pour 14 000 €), à la gestion des fourrières (automobile et animale, pour 27 000 €) et enfin à l'entretien de certains équipements (réseau de vidéo-surveillance pour 11 000 € qui ne constitueront pas une charge supplémentaire, cette somme étant issue d'un redéploiement de crédits).

La création du centre de supervision urbain

Elles sont liées au projet, dont la réalisation va être lancée début 2010, de création du centre de supervision urbaine, par regroupement des équipes de la salle opérationnelle d'information et de commandement et du poste de commandement et de régulation du trafic, ainsi que certaines autres fonctionnalités (bornes du plateau piétonnier, alarmes des bâtiments municipaux) : le coût de cette opération, estimé à 50 000 €, est minoré par une subvention de l'Etat (30 000 €).

Des recettes témoignant d'une bonne gestion des occupations du domaine public

Les recettes générées par les droits de place restent stables à 565 000 €. Elles sont composées principalement des droits récoltés sur les marchés ainsi qu'à l'occasion de diverses manifestations (foire Saint-Romain). Celles émanant des autres occupations commerciales (terrasses) se situent à 420 000 €,

Les recettes liées au stationnement payant ont été estimées à 1 900 000 € ; cet objectif de recette étant le même que celui fixé au budget 2009. 2 000 € de redevance fixe ont été obtenus dans le cadre d'un nouvel avenant avec Effia, titulaire de la délégation de service public de la fourrière

Enfin, il est à noter que le nombre de contraventions dressées en 2009 devrait être très supérieur au chiffre de 2008, générant théoriquement une hausse de la dotation de l'Etat sur le produit des amendes routières au budget 2011.

2.2.3 – Un développement harmonieux de la Ville

2.2.3.1 – La valorisation des quartiers dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV)

Les participations de la Ville aux concessions d'aménagements dans les quartiers GPV s'élèvent à 4.900.000 € et sont répartis comme suit :

- 1 241 759 € pour Châtelet et Lombardie
- 1 856 346 € pour Grammont
- 1 801 895 € pour Grand'Mare

L'année 2010 verra le lancement des opérations non encore engagées concrètement mais programmées dans le cadre de l'avenant n°2 avec l'ANRU comme :

- la restructuration des espaces publics aux Sapins pour une enveloppe de 1 500 000 € en 2010,
- la restructuration de l'entrée de quartier Lombardie (site Salomon) : réalisation des jardins, aménagement d'un jardin partagé et de cheminements piétons,
- la réalisation d'une halle sur la place du centre commercial du Châtelet,
- la reprise par la Ville de la première phase d'investigations géophysiques concernant les cavités souterraines menées, sur le quartier du Châtelet par le GIP-GPV pour un montant de 200 000 € subventionné par l'ANRU.

En complément de cette programmation, est prévue la création d'une salle des fêtes sur la Lombardie (site Salomon), une reprise d'une galerie technique dans le quartier de la Grand'Mare, et les démolitions des précédents locaux du Centre-Médico-Social et d'anciens locaux commerciaux sur la place du Châtelet afin de permettre le nouvel aménagement de cet espace.

Groupement d'Intérêt Public / Grand Projet de Ville

Sur un budget 2010 de 2,376 M€, la Ville de Rouen contribuera au budget du groupement à hauteur de 0,745 M€ (soit 31.4 % du budget du GIP).

Le détail des contributions de la Ville est le suivant :

. 0,5 M€ au titre de la direction de projet afin de participer aux frais généraux d'organisation du grand projet de ville

. 0,2 M€ au titre de la contribution de la Ville au programme CUCS 2010 (dont le budget total est de 0,825 M€ et qui vise à aider au développement des liens sociaux entre les habitants et améliorer le cadre de vie en aidant les associations des quartiers).

. 45 000 € au titre des travaux de mémoires : mission dans le cadre du programme de rénovation urbaine destiné à valoriser les quartiers en mettant en exergue la richesse culturelle et historique des quartiers des zones urbaines sensibles (ZUS) et de leurs habitants.

. la Réussite Educative est financée à 100% par l'ACSé

2.2.3.2 – Privilégier l'accès au logement des personnes prioritaires et la qualité du logement

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) habitat dégradé s'est achevée mais le paiement des subventions se prolonge sur deux ans. Pour 2010, l'enveloppe est de 50 000 €.

L'OPAH - Renouvellement Urbain démarre en 2010 pour une durée de cinq ans. Elle a pour objectif la réhabilitation de l'habitat dégradé et le développement de l'offre locative sociale dans les quartiers Ouest. Ce programme permet de mobiliser les financements les plus larges. Elle s'inscrit dans une logique de durabilité puisque les aides sont conditionnées au respect de critères environnementaux notamment. Elle est dotée d'une enveloppe de 266.200 € : 251 200 € pour l'OPAH-RU et 15 000 € d'aide à l'habitat privé.

La Ville poursuit son soutien à Rouen-Habitat avec une aide de 1 290 200 €. Cette aide est répartie ainsi :

- 1 140 000 € au titre du protocole avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS). Selon ce protocole, cette caisse s'engage à subventionner le bailleur historique de Rouen à la même hauteur.

- 150 200 € au titre du plan triennal ascenseur. Il s'agit d'une mise aux normes techniques que la Ville s'est engagée à accompagner par délibération du 4 octobre 2004.

Le programme de financement du logement locatif social est renforcé puisqu'il concerne non seulement les logements très sociaux de l'ANRU, mais également les logements pour jeunes travailleurs et étudiants et atteint 140 500 € :

- 28 500 € consacrés aux créations de logements financés par des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), logements qui s'adressent aux personnes qui cumulent des difficultés économiques et sociales) conformément à la délibération du 14 mai 2004,

- 12 000 € pour l'opération de 4 logements place Restout de l'Association Normande pour le Logement et l'Accueil des Jeunes Travailleurs (ANLAJT),

- 100 000 € pour le logement social étudiant. L'objectif est de corriger au plus vite le retard pris dans la construction de logements sociaux étudiants en centre ville et d'atteindre 500 logements supplémentaires en cinq ans.

2.2.3.3 – Poursuivre l'investissement en matière de réserves foncières et de dotations au titre du pré-aménagement

La Ville poursuivra l'effort d'investissement en matière de réserves foncières, notamment pour les besoins de la ZAC Luciline. Ainsi, le plafond d'intervention de l'EPFN est maintenu à 19 M€, ce qui génère pour la ville une obligation de rachat annuel de 1,9 M€.

L'encours devrait diminuer à partir de 2011, avec l'arrivée en phase opérationnelle de la ZAC (transferts de foncières à Rouen Seine Aménagement).

Les dotations au titre du pré-aménagement s'élèvent à 410 000 €, dont 150 000 € mobilisés pour les frais de raccordements ERDF désormais à la charge de la collectivité.

2.2.3.4 – Le lancement des projets municipaux du mandat

Un nouveau quartier à l'ouest : Luciline – Rives de Seine

Cette opération est inscrite au programme européen « Futures Cities » qui vise à favoriser l'émergence de quartiers nouveaux et s'inscrit dans une perspective de lutte contre le réchauffement climatique, de respect de l'environnement, d'épanouissement des habitants. Ce quartier offrira à terme environ 900 logements, dont 25% de logements sociaux, 40 000 m² de surface pour des activités tertiaires et 20 000 m² pour des activités liées au commerce de l'automobile.

Les actions prévues en 2010 sont les suivantes : fin des procédures réglementaires, fin des acquisitions foncières à l'ouest et démolition des constructions existantes, dépollution du site, études de maîtrise d'oeuvre des espaces publics, concours d'architecture pour les premiers lots A1, A2 et A3, dépôt des demandes de permis de construire.

Dans le cadre de la CPA, la participation financière de la Ville pour 2010 s'élèvera à 500 000 €.

L'émergence d'un éco-quartier dans la Vallée des Deux-Rivières, parc naturel urbain

Deux axes stratégiques seront suivis dans ce projet. Tout d'abord, les sites naturels seront valorisés. Les conditions d'accueil des publics sur les sites de Repainville et de la Côte Sainte-Catherine seront améliorées par la pose de lutrins d'informations, l'aménagement de locaux à l'usage des associations de terrains et par la valorisation écologique des terrains de Repainville. Le second axe favorisera les liaisons douces en aménageant les abords de la piste cyclable de la rue des Petites Eaux du Robec et en créant une liaison piétonne entre les quais de Seine et la place Saint-Paul.

Une enveloppe de 200 000 € sera affectée en 2010.

D'autres dossiers stratégiques seront notamment en phase d'étude :

- Les quais bas rive gauche pour une première phase d'étude en 2010 et le programme d'amélioration des places urbaines pour un montant de 150 000 € (place des Emmurées, de la Haute Vieille Tour, des Chartreux).
- La formalisation du programme de l'île Lacroix et études pour un montant de 100 000 €.

2.2.3.5 – Une amélioration des espaces publics des hyper-centres rive droite et rive gauche

Dans le cadre de cet axe stratégique, la Ville de Rouen va, dès 2010, financer et/ou lancer les travaux de rénovation de l'hyper-centre. Ainsi, les projets suivants seront entamés en 2010 :

- l'allée Eugène Boudin et la rue Percière, qui seront ensuite poursuivis par le réaménagement des rues aux Juifs et Saint-Lô dans le cadre du FISAC,
- le chantier du carrefour de la Crosse, des rues de l'Hôpital, Ganterie, Beauvoisine et des Carmes, notamment.

Ces fortes interventions sur l'hyper-centre rive droite se maintiendra sur deux, voire trois années, et continuera, dès 2011, par des interventions sur l'hyper-centre rive gauche (place des Emmurées, rue et place Saint-Sever).

850 000 € de crédits sont prévus au budget 2010.

2.2.4 – Approfondir la qualité de la concertation avec les rouennais

Aujourd'hui, la structuration des conseils de quartier avec les outils et les méthodes de concertation sont en place. Le budget participatif d'un montant de 200 000 € sera reconduit en 2010 et profitera des enseignements des réalisations de 2009.

Améliorer le fonctionnement des conseils de quartier (35 000 €)

- Accentuer la concertation du fait d'un plus grand nombre de projets (mise en œuvre du PPI) en faisant évoluer la direction par le passage d'une logique sectorielle à une logique transversale avec les différentes directions.
- Développer le travail de co-élaboration par les Ateliers Urbains de Proximité (AUP) : exemple : Place des Emmurées, Grieu) et mise au point des méthodes de co-production et de co-évaluation dans les projets.
- Participation des conseils de quartiers à la mise en place par la DEPN d'un outil central d'information sur toutes les demandes et les attentes des habitants et usagers des espaces publics rouennais, Allo Rouen.
- Apporter à travers des actions de formation, des outils d'amélioration du fonctionnement de la démocratie participative et locale en direction des conseils de quartier.

En 2010, la seconde rencontre annuelle des Assises de la Démocratie Participative et Locale permettra aux conseillers de quartiers d'échanger, de réfléchir et de valider des pistes de travail pour leurs travaux futurs, dans le respect de la charte de fonctionnement des conseils de quartier.

Renforcer la communication des conseils de quartier (14 000 €)

De nouveaux outils seront proposés pour rendre plus lisible l'action des conseillers de quartier (création d'une inter commission « communication » avec un représentant de chaque conseil de quartier).

Apporter un soutien aux opérations de coopération décentralisée et de commerce équitable (15 000 €)

- Organisation d'une journée dédiée aux échanges Nord/Sud et au commerce équitable avec les partenaires associatifs.
- Accompagnement des structures dans le montage de dossiers de subventions pour les mises en oeuvre de programmes de développement (exemple : cultures maraîchères).
- Mettre en place des outils de communication pour faire connaître leurs actions.

Investissements (4 000 €)

L'achat de supports de communication (stand parapluie, winfly, totems, etc...) permettra aux conseillers de quartier de faire connaître la démocratie participative et locale, dans le cas de positionnement sur la voie publique, les permanences, les réunions publiques, etc...

2.2.5 – Une politique volontariste en faveur des espaces publics et naturels

2.2.5.1 – Des moyens renforcés en faveur de la propreté

La sensibilisation de l'utilisateur

- mise en œuvre d'un plan corbeilles ambitieux qui positionne dans la Ville en complément des dispositifs actuels (corbeilles tulipes et octogonales) 320 arceaux. 170 ont déjà été installés et leur niveau de remplissage témoigne de leur utilité. 150 autres seront posés en 2010 et un programme complémentaire de 50 sera engagé,
- mise en place d'un dispositif de tri dans les parcs et jardins,

- plan toilettes publiques particulièrement attendu, avec l'acquisition de quatre sanisettes automatiques, accès handicapés ; deux ont été acquises en 2009 et trois le seront en 2010, la passation d'un marché de location/entretien/maintenance de six sanisettes automatiques qui seront installées au cours du premier semestre, la rénovation des trois toilettes en ouvrage existantes à l'échéance des manifestations culturelles du printemps, et, la rénovation et la réouverture des toilettes du square Verdrel à cette même échéance. L'ensemble de ces dispositifs sera gratuit.

Un programme de renouvellement des engins de nettoyage dont l'état de vétusté avait été souligné

- l'acquisition de deux équipements haute pression performants en capacité de traiter les murs et escaliers, en complément de trois déjà acquis en 2009,
- l'acquisition de trois laveuses saeuses 2m3 pour traiter les rues étroites et/ou en déclivité,
- l'acquisition d'une laveuse 4/5m3 compacte pour le lavage des grands linéaires et des marchés,
- l'acquisition de six balayeuses compactes de 2 à 5 m3.

Ces acquisitions interviendront en remplacement de machines réformées ou bien à réformer. En 2010, l'utilisation des moyens de lavage sera développée, et accompagnée par l'utilisation des eaux de captage, tant sur le forage opéré à Pélissier que sur les captages recherchés sur le territoire rouennais.

Cette réorganisation de la mission Propreté et les moyens accrus qui y sont consentis s'accompagneront d'un volet répression, avec l'assermentation des correspondants de Ville sur les sujets des dépôts et de l'affichage sauvage.

Des moyens conséquents permettant l'entretien, la maintenance des outils et conditions de travail seront dégagés, comme en 2009, pour :

- le recours à l'entreprise avec le maintien des dotations destinées aux opérations de rénovation, à la sécurité, et à la mise en conformité,
- la rénovation et l'agrandissement des vestiaires,
- le recours aux travaux en régie, avec le renouvellement d'un poids lourd 19 tonnes polyvalent (voirie, espaces verts, service hivernal), des équipements d'entretien spécifiques destinés à l'entretien des terrains de sport,
- nouvel atelier d'entretien des petits engins des espaces verts à Pélissier géré par la direction du parc véhicules.

Enfin, la mission d'entretien des fontaines publiques nouvellement assumées par la Ville a fait l'objet d'une attention particulière.

2.2.5.2 – Valoriser l'espace public

Un effort significatif a été consenti pour la valorisation du plateau piéton, effort qui sera soutenu dans le temps sur la durée du PPI. Les projets engagés sont à la hauteur des sujétions d'une capitale régionale à fort attrait touristique et commercial. Il s'y ajoute les moyens nécessaires à l'organisation de manifestations culturelles d'envergure et à des aménagements patrimoniaux à forte valeur qualitative.

Les sujets de l'accessibilité ont été dotés de manière significative, de même que le fleurissement pour lequel la Ville favorise une production en régie d'un haut niveau qualitatif et particulièrement réactive.

Enfin des projets novateurs de valorisation des pentes boisées, des initiatives en direction des jardins partagés, ainsi que la participation aux projets des jardins d'Albane et Rouen Impressionnée seront engagés.

2.2.5.3 – Une politique de stationnement cohérente

Un programme de renouvellement des 250 horodateurs répartis sur le territoire communal sera initié, et s'accompagnera de la reprise en régie de trois et bientôt quatre parkings en ouvrage, permettant d'articuler, en complément du dispositif Park en Ciel, une politique de stationnement cohérente.

2.2.5.4 – La prise en compte des facteurs environnementaux

Les services ont reçu les moyens d'engager la phase opérationnelle de ce volet, avec :

- l'acquisition de deux roues électrique destinés aux agents en charge de la surveillance et de la gestion du domaine public,
- l'installation de deux stations vélos à assistance électrique,
- l'affirmation d'une politique de l'arbre en Ville,
- la mise en œuvre d'une politique "zéro phyto".

2.2.5.5 – Développer la coproduction citoyenne

Les moyens affectés au budget participatif ont été maintenus et l'action et l'expertise des services ont su servir cette idée naissante du citoyen acteur et responsable.

Cette organisation et les moyens qui y ont été consacrés permettent donc d'approcher un objet unique, l'espace public à entretenir et valoriser. La conséquence de cette vision de mieux en mieux partagée, est que le mouvement de mutualisation des moyens qui s'initie au sein de la direction, va permettre de dégager les marges qui autoriseront le renouvellement et la modernisation de l'outil de travail, fierté des agents mais surtout la satisfaction des usagers. La priorité sera donnée en 2010 à l'acquisition des moyens d'intervention légers et polyvalents en capacité à traiter les signalements avec diligence.

Ce budget se caractérise donc par :

- une priorité affirmée à l'entretien/maintenance de nos voiries pour lesquelles les crédits mobilisés ont été reconduits,
- un effort maintenu sur la rénovation et la valorisation du plateau piéton,
- des moyens confirmés sur les actions de fleurissement et sur la mise en valeur des parcs et jardins,
- le financement d'un programme de renouvellement des engins de propreté ambitieux, et une attention affirmée à la valorisation de l'outil de travail et du cadre de vie des agents.

2.3 – Une Ville fière de son passé et forte de son attractivité

2.3.1 – Une nouvelle dynamique pour Rouen

2.3.1.1 – La revitalisation du secteur commercial devient opérationnelle

En 2010, les premières actions d'investissement du programme de redynamisation du commerce de centre-ville (FISAC centre-ville) seront mises en œuvre (1 M€ budgétés) et se traduiront par :

- . des travaux d'amélioration et de requalification du secteur piétonnier
- . la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation de vitrines commerciales
- . la réalisation de deux études relatives à la politique de stationnement et à la signalétique

Le prix de l'accueil est, quant à lui, reconduit à hauteur de 30 000€ HT.

Le plan FISAC est un élément au cœur de l'approche intégrée du pôle Développement Attractivité. Les choix de restauration patrimoniale ont, en effet, été pensés en lien avec les zones commerciales et touristiques à redynamiser, identifiées lors du diagnostic territorial.

De même, la réflexion autour de l'amélioration de la signalétique urbaine mobilisera les directions du développement culturel et de la dynamique territoriale afin de favoriser et valoriser les cheminements patrimoniaux, culturels et commerciaux.

2.3.1.2 – Poursuivre le développement de la vie étudiante

La programmation du hangar 9 en Maison de l'Étudiant et en bibliothèque de quartier (ce dernier point étant mis en œuvre dans le cadre de la politique de proximité du plan de lecture publique) sera finalisée en 2010. Les premières études pré-opérationnelles (sondage, géométrie, vérification des abords et du stationnement, bureau de contrôle « sécurité et protection de la santé ») du projet seront lancées (600 000 € budgétés).

La dynamisation de la vie étudiante sera poursuivie et renforcée à travers la reconduction du dispositif d'accueil des étudiants « Zazimuts », la poursuite de l'opération Café de l'Avenir et la mise en place d'un guide de l'étudiant (15 000€).

2.3.1.3 – Une ville carrefour, ouverte sur le monde

La politique de relations internationales poursuivra sa structuration des partenariats avec les villes jumelles (budget de coordination 4 500 €) qui se traduira notamment par :

- une intégration de la Ville au programme Interlangues porté par la Région Haute-Normandie,
- la préfiguration d'un programme Interreg entre Rouen et Norwich autour d'un projet « citoyenneté » adossé à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information,
- la consolidation des actions internationales du Conservatoire et de l'ERBA avec Hanovre,
- la poursuite et le renforcement de la coopération économique et dans le domaine de la santé avec Cleveland.

2.3.2 – La mise en oeuvre d'une nouvelle politique sportive

De septembre 2008 à janvier 2009 un travail diagnostic a été réalisé afin d'organiser au mieux le redéploiement des missions de l'ex. direction jeunesse et sports dans plusieurs directions et de mettre en oeuvre la politique sportive souhaitée par les élus, dont les objectifs annoncés sont :

- . plus d'activités
- . pour plus de publics
- . dans de meilleures conditions d'accueil, de sécurité et d'encadrement.

2.3.2.1 – La remise à niveau et la construction de nouveaux équipements sportifs

Le diagnostic effectué sur le deuxième trimestre 2009 fait apparaître des équipements vieillissants et saturés en terme d'utilisation. Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser des efforts importants sur la maintenance et la rénovation tout en mettant en œuvre un vrai programme de réhabilitation à moyen et long terme.

Le parc d'une centaine de structures sportives est, à part quelques exceptions, vieillissant et saturé en utilisation. Des efforts circonstanciés sont à réaliser afin de conserver à notre patrimoine les qualités d'accueil et de sécurité indispensables dans la mise à disposition des usagers. A cet effet, sont prévus au budget 2010 :

- 562 825 € pour la maintenance et la sécurité des bâtiments à usage sportif,
- 342 825 € pour la maintenance et la sécurité des terrains de sport.

Un important programme de remise à niveau, de construction et d'études sera donc lancé :

- remise à niveau :deux chantiers importants seront réalisés pour un montant de 2 100 000 € ; il s'agit des remplacements de casiers et contrôles d'accès des vestiaires « Est » de la piscine

Boissière, et du changement des fluides frigorigènes de la patinoire, pour une mise aux normes européennes

- construction : un terrain synthétique éclairé de football (1 100 000 €) sur le site de Diochon permettant de mieux répondre aux besoins des clubs.

- études de programmation : gymnase rue des Murs-Saint-Yon ; en partenariat avec la CREA et la Ville de Grand Quevilly redéploiement de l'offre sportive affectée par les projets sur les sites de l'hippodrome et d'Allorge, et, enfin, réhabilitation du stade Mermoz.

2.3.2.2 – De nouveaux partenariats avec le monde sportif au bénéfice des rouennais

2 410 425 € de subventions de fonctionnement et 17 000 € de subvention d'équipement sont prévus au bénéfice des clubs sportifs.

Les clubs sportifs sont mis au centre de la politique sportive municipale comme premiers acteurs de l'offre sportive et d'une partie de la dynamique territoriale de notre cité. Cette reconnaissance partenariale se décline en deux types d'actions :

Les conventions d'objectifs

Elles sont appuyées sur les obligations des clubs dans la vie fédérale classique, avec en toile de fond des programmes d'entraînements et de compétitions, mais aussi sur des actions de promotion, de développement et d'animation mises à disposition du public rouennais.

Dans ce contexte, il est demandé aux clubs de différencier les actions :

- de développement qui visent à promouvoir et faciliter l'accessibilité de leurs activités, en particulier celles mises en oeuvre pour des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, seniors, situations sociales particulières, pratiques féminines etc...)
- de formation qui assurent une qualité de l'accueil et de l'encadrement
- Les actions sportives classiques pour un public de licenciés sportifs avec école de sport, équipes de compétitions, en particulier au bénéfice des jeunes.

Des actions d'animation sur les projets municipaux

Cela se décline sur deux grands axes :

. « Rouen Givrée » et « Rouen sur Mer » dans lesquels les clubs rouennais sont au coeur de l'animation sportive et de l'offre proposée au grand public à titre gratuit : plus de 40 000 entrées en 2009.

. Des actions pour les jeunes : Tic athlé, Fou d'foot, et le Village des Sports.

Ces différentes activités lancées en 2009 et distribuées au cours de l'année ont pour vocation structurante la mise en oeuvre du dispositif « Planète Vacances en 80 jours », dont l'objet est de proposer avec les clubs sportifs rouennais des activités ludiques, éducatives appuyées sur les valeurs citoyennes du sport pendant les 80 jours de vacances scolaires des élèves de l'école élémentaire aux lycées.

2.3.2.3 - Des moyens supplémentaires pour le fonctionnement courant des équipements sportifs

- 357 828 € pour le fonctionnement quotidien des installations sportives (stades et gymnases, piscines-patinoires)
- 140 000 € d'investissement pour le remplacement de matériel sportif.

2.3.3 – Des animations et de nouveaux équipements culturels au profit de tous

2.3.3.1 – Des établissements culturels en développement

La Ville poursuivra son plan en faveur de la lecture publique. L'ouverture de la bibliothèque Simone de Beauvoir et du service centralisé des documents du réseau de lecture publique Rn'Bi dans le quartier Grammont ainsi que le déplacement du dépôt légal à Pélissier seront des étapes marquantes en 2010. Les crédits correspondant à la fin des travaux du Pôle Culturel Grammont et à l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque de quartier sont de 13 220 000 €. La rénovation des bibliothèques de Saint-Sever et Villon sont aussi prévues pour 1 017 000 €. Il est important de noter que les ouvertures de la bibliothèque Simone de Beauvoir et de ce service centralisé se feront à budget constant, notamment en termes de personnel, hors coût de fonctionnement du bâtiment qui sera d'environ 120 000€ en 2010 et 600 000€ en année pleine. La participation en investissement en 2010 sur ces deux opérations pour la Ville est de :

- 61 950€ pour la constitution des collections et l'informatisation
- 100 000 € pour l'équipement RFID
- 148 000 € pour l'aménagement du service centralisé de traitement des documents

Par ailleurs, l'approfondissement du travail autour du plan de numérisation des collections patrimoniales rend nécessaire l'inscription de 30 000 € annuels en fonctionnement (compensés en partie par 24 000€ en recettes provenant de subventions) permettant la numérisation de fonds importants, venant compléter le travail de numérisation mené à l'interne.

De nouvelles modalités d'inventaire des collections seront mises en oeuvre au Muséum, fruit de la concertation avec le Ministère de la Culture et le Département de Seine-Maritime, et la conception du projet scientifique et culturel du Pôle Muséal Maurois (recrutement de cinq contrats d'avenir pour accélérer l'inventaire en 2010).

La diffusion cinématographique intégrera par ailleurs la politique culturelle municipale. En effet, face au risque de disparition de l'activité de diffusion art et essai en centre ville (fin du bail du cinéma Le Melville en 2010), la Ville s'est portée acquéreur des cinémas Gaumont Centre « Le République » et attribuera l'exploitation de cet établissement sous la forme d'une délégation de service public. Les objectifs sont de maintenir un pôle de diffusion culturelle d'importance en centre ville et de consolider sur le long terme la diffusion du cinéma d'art et d'essai à Rouen. L'intervention de la Ville sera à hauteur de 2,5 M€, tout en sachant que le Conseil Régional de Haute-Normandie apportera un soutien financier à hauteur de 1,25 M€.

La participation de la Ville au lancement de l'étude sur la réunion des quatre écoles d'art normandes (Rouen, Le Havre, Caen, Cherbourg) au sein d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle sera de 16 000 €.

500 000 € ont été budgétés afin d'entamer la rénovation des locaux du Conservatoire : pour 2010, seront privilégiés notamment les menuiseries (première tranche). C'est une opération figurant au contrat d'Agglomération.

2.3.3.2 - La mise en oeuvre du plan patrimoine sur des sites emblématiques

. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat : la création des jardins d'Albane que la Ville s'est engagée à financer par un fonds de concours à l'Etat à hauteur de 1 M € qui donneront lieu à deux versements en 2010 (300 000 €) et 2011

. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat : la dernière tranche de restauration de la Tour Couronnée de Saint-Ouen. La Ville versera en deux fois à l'Etat, à titre de fonds de concours, une somme de 756 000 € qui prend en compte l'avance de la part du Département de 339 464 €

. Sous maîtrise d'ouvrage Ville : la restauration de la façade occidentale de l'Eglise Saint-Maclou commencera avec le lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre, le rendu des premières études et le paiement des honoraires correspondants pour 700 000 €.

- . Sous maîtrise d'ouvrage Ville : la restauration des toitures Nord de l'Aître Saint-Maclou pour un montant de 330 000 €, l'achèvement des travaux de sécurité du Temple Saint-Eloi pour un montant de 360 000 €
- . 240 000 € en sécurité maintenance, 16 000 € pour les orgues et 100 000 € pour le petit patrimoine sur des crédits récurrents
- . la fin des travaux sur la Fierie Saint-Romain/Halle aux Toiles.

2.3.3.3 - Une politique culturelle d'animation et de sensibilisation vers tous les publics

2010 verra la mise en oeuvre deux nouveaux dispositifs.

En partenariat avec l'Inspection Académique et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) viendra conforter le dispositif « Adoptons les Arts à l'Ecole » lancé en 2008/2009. En plus des montants habituellement alloués aux différents dispositifs, le CLEAC sera renforcé par une enveloppe de 10 000 €.

Une université populaire décalée, « Les Rendez-vous de la Cerveille », verra aussi le jour. Elle se déroulera à la Chapelle Saint-Louis et mêlera comédiens et philosophes dans son animation afin de favoriser, sous une forme ludique, l'accès aux savoirs des publics les plus larges. Ces animations seront organisées pour un montant de 23 000€.

Cette initiative sera consolidée par un recensement de l'ensemble des dispositifs ayant cette même vocation, afin d'éditer et de diffuser un document donnant une vision exhaustive de l'offre conséquente existant à ce jour sur l'agglomération.

2.3.3.4 - Une année culturelle marquée par des évènements notables

2010 sera bien entendue marquée par l'accueil à Rouen de l'opération Normandie Impressionniste. Celle-ci se déclinera à plusieurs niveaux :

- . L'exposition au Musée des Beaux Arts « Une Ville pour l'Impressionnisme » présentant 100 tableaux majeurs de peintres impressionnistes, dont Gauguin, Monet et Pissarro, ayant pour thème notre ville.

- . Les dépenses inscrites au budget 2010 sont de 2 900 000 € dont 100 000 € en investissement. Les recettes prévisionnelles permettent d'équilibrer ces dépenses, le financement de l'association Normandie Impressionniste s'élevant à 1 900 000€, les recettes complémentaires provenant de la billetterie et des subventions et mécénats.

En 2010, sur cette opération, la Ville finance l'adhésion à l'association Normandie Impressionniste pour un montant de 200 000 €.

- . Cinq projets complémentaires labellisés par l'association Normandie Impressionniste viennent compléter cette exposition.

1. Musée de la Céramique : exposition « Emaux atmosphériques » pour une dépense prévue de **110 000 €** et des recettes (subventions et mécénat) estimées à **45 000 €**
2. Conservatoire à Rayonnement Régional : organisation de concerts pour un montant de 30 000€ (financement total par l'association Normandie Impressionniste)
3. Ecole Régionale des Beaux Arts : exposition « Weather Reports » pour un montant de **50 000 €** (financement total par l'association Normandie Impressionniste)
4. Hangar 23 : « Bal impressionniste » pour une dépense de **25 000 €** (financement total par l'association Normandie Impressionniste)
5. Un projet autour de l'art contemporain, « Rouen Impressionnée », porté par la Ville qui mettra à l'honneur l'art environnemental (ou Land Art) dans l'espace public aux travers de créations d'artistes nationaux et internationaux de renom. Le montant prévisionnel de cette opération est de **300 000 €**.

- . L'organisation et le prolongement dans le temps autour de l'exposition (juin-septembre) des Nuits Impressionnistes, pour un montant de **170 000 €**.

2.3.4 – Des évènements phares pour animer la Ville

Deux projets majeurs de la politique d'animation municipale seront consolidés en 2010 : Rouen-sur-Mer et Rouen Givrée

Dans le détail, les crédits consacrés à l'ensemble de ces festivités se décomposent ainsi :

- Illuminations (contrat de prestations).....	200 000 €
Location illuminations.....	80 000 €
Ancrages (2 ^{ème} phase de la mise en sécurité des accrochages).....	80 000 €
- Rouen sur Mer (période allongée passant de 15 jours à 1 mois).....	170 000 €
Feu d'artifice.....	40 000 €
- Rouen Givrée.....	270 000 €
- Manifestations diverses et imprévues (Fêtes Jeanne d'Arc, etc...).....	200 000 €

La promotion et l'accompagnement des diverses manifestations accueillies à Rouen et accompagnées logistiquement par les services municipaux représenteront en 2010 un budget de 510 000 €.

En terme de recettes, sont prévus en 2010 :

- « Rouen Givrée ».....	80 000 €
- Halle aux Toiles et Sainte-Croix-des-Pelletiers.....	70 000 €

2.4 – Une Ville bien gérée

2.4.1 - Une politique volontariste en matière d'avancées sociales pour le personnel

Les négociations en cours avec les organisations syndicales portent sur la poursuite du programme de résorption de l'emploi précaire, et, entre autre, sur la revalorisation des titres-repas et la subvention du COSC.

Il est souligné que l'évolution budgétaire de 2,42% (chapitre 12 pro-format budget primitif 2009) intègre spécifiquement un effort volontariste au titre des avancées sociales pour un montant de **300 000 €**.

En plus de ce montant de 300 000 € affecté à ces avancées sociales, **125 000 €** sont déjà identifiés afin d'initialiser le plan de déplacement des employés.

Enfin, des mesures ont été décidées concernant les avancements de grades qui visent à favoriser le déroulement de carrière des agents, et notamment ceux des catégories C. Ces mesures auront un impact supplémentaire d'environ **25 000 €** sur l'indice glissement vieillesse technicité (GVT).

Ce sont donc environ **450 000 €** supplémentaires en 2010 consacrés à des avancées sociales significatives, qui s'ajoutent aux 300 000 € affectés en 2009 à la résorption de l'emploi précaire.

2.4.1.1 - La résorption de l'emploi précaire

La Ville renforcera en 2010 sa politique d'intégration au sein des services d'agents employés depuis de nombreuses années sur des contrats précaires nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville (notamment des agents horaires et emplois d'insertion).

L'objectif est d'accorder à l'ensemble de ces catégories d'agents des conditions d'accès spécifiques aux postes permanents et ce, en fonction de leurs compétences, de leurs diplômes,

mais aussi de leur manière de servir, de leur ancienneté, du temps de travail qu'ils effectuent. Le temps non complet et le faible niveau de rémunération qui en découle, constituent une autre forme de précarité.

Une démarche volontariste a été conduite en 2009 et notamment a été mise en oeuvre la phase 1 du programme de résorption de l'emploi précaire. Aussi, sur l'année 2009, 74 agents ont été intégrés sur des postes permanents :

- 40 agents ont conservé leurs missions et ont été positionnés sur un poste nouveau au tableau des effectifs,
- 34 agents se sont positionnés sur des postes existants devenus vacants.

Horaires	42
Temporaires	18
Insertion	12
Agents à temps non complet	2
Total	74

Par ailleurs, il convient de relever que ces 34 recrutements sur des postes existants représentent près de 70% des recrutements effectués en catégorie C. Ceci démontre la démarche très volontariste de la Ville en faveur des agents en situation précaire.

2.4.1.2 - Les principaux paramètres du budget

Au 1^{er} novembre 2009, 68 personnes sont employées dans le cadre des contrats aidés. Pour 2010, les crédits proposés à hauteur de 961 300 € prennent en compte la création de 5 emplois en contrat d'avenir pour l'inventaire des collections du muséum d'histoire naturelle.

En matière de formation, la demande des services relative à l'évolution des techniques et des compétences requises conduira à maintenir cet effort par rapport à 2009. Les crédits 2010 dans un contexte financier contraint, restent cependant identiques au budget 2009, soit 400 000 €.

L'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2009 intégrait une hausse de la valeur du point d'indice de **0,5%** à compter du 1^{er} juillet, et de **0,3%** au 1^{er} octobre. Le BP 2010 reprend cette hypothèse d'évolution soit **0,325%** en année pleine. Cette mesure représente pour 2010, une dépense de **259 997 €**, alors que l'effet report des hausses 2009 de la valeur du point d'indice est évalué à hauteur de **378 177 €**. Au total, le budget primitif 2010 intègre donc ainsi un montant de **638 174 €** au titre de la valeur du point d'indice, soit **0,78%**.

Au cours de l'exercice 2009 une augmentation de l'indice de base est intervenue : passage en juillet 2009 de l'indice de 290 à 292. Pour le BP 2010, il est prévu d'inscrire un montant relatif à l'effet report de cette réévaluation du premier semestre 2009, soit **102 000 €**.

L'indice GVT annuel moyen des collectivités territoriales est estimé entre **0,7%** et **0,8%**. Pour Rouen, celui-ci est évalué pour l'année 2010 à **0,7%** de la masse salariale, soit **551 508 €**.

En 2009, une revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est intervenue au 1^{er} juillet **+1,3%**, soit **0,65%** en année pleine. Pour 2010, une seule augmentation est prévue à compter du 1^{er} janvier prochain, la revalorisation de **+2%** sur une année pleine qui en découle est évaluée à **50 000 €**.

Les autres charges de personnel concernent la subvention versée au COSC pour **327 000 €**. Cette somme intègre une partie de l'augmentation prévue dans le protocole d'accord relatif aux avancées sociales. Elle sera complétée, par le biais d'une décision modificative, après la signature de ce protocole. Le montant cible de la subvention est pour l'année 2010 de 347 500 €. De plus, comme chaque année, la Ville reversera au COSC le montant de la ristourne titre-repas. La participation versée à la mutuelle du personnel représente **347 260 €**, des évolutions réglementaires sont attendues qui donneront lieu à négociations avec les partenaires sociaux.

2.4.1.3 – L'engagement de la Ville dans la lutte contre les discriminations sexuelles

La Ville de Rouen s'est engagée en 2009 à lutter contre les discriminations de genre. L'adhésion à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale réaffirme cet engagement. Il s'agit de prendre en considération la dimension de l'égalité des femmes et des hommes dans l'ensemble des domaines de l'action publique.

La Ville souhaite créer une véritable dynamique à ce sujet sur son territoire. Afin de répondre à l'article 11 de la charte « rôle employeur », des démarches seront lancées en 2010 pour obtenir le label égalité professionnelle de l'association française de normalisation (AFNOR) qui concerne trois champs :

- relations sociales, information et culture de l'organisme,
- égalité dans la gestion des ressources humaines et le management,
- égalité par la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel, notamment en favorisant la compatibilité des temps de vie professionnelle et familiale.

2.4.2 – La volonté de mieux suivre les contrats importants pour parvenir à un équilibre plus favorable en faveur de la Ville

2.4.2.1 - Une contribution à la réalisation de la politique « Management des Ressources » à travers trois axes de dépenses principaux

Un suivi plus fin des contrats d'assurance

Le secteur « administration générale » prévoit deux grandes dépenses d'assurances. La première, d'un montant de 273 000 € concerne le contrat de prévoyance statutaire.

Ce contrat a pour objet de rembourser à la Ville les frais mis statutairement à sa charge.

Depuis le 1er janvier 2005, seuls sont garantis les risques de décès et les prestations en nature imputables aux accidents du travail et maladies professionnelles. Cette dernière garantie permettait de conserver un système de tiers payant dont la gestion en direct par la Ville avait été qualifiée de « lourde » à l'époque par les services de la direction des ressources humaines (DRH). Ces prestations, qui n'apparaissent pas en recettes au budget, concernent principalement le règlement des expertises médicales, des honoraires médicaux et frais pharmaceutiques, le versement du capital décès aux ayants-droit.

Dans le contexte de réflexion actuelle sur les possibles sources d'économie budgétaire, la question de la pertinence du maintien de ce contrat est soulevée et la Ville engagera en 2010 une réflexion approfondie sur l'opportunité d'une éventuelle suppression des garanties souscrites sur le fonctionnement de ce service pour les assurer directement en régie.

Les autres primes d'assurances ressortent en 2010 à un montant de 934 210 €, en augmentation de 3,48% par rapport au budget 2009. Cette hausse résulte de l'augmentation mécanique des indices de révision contractuels. Compte tenu du faible taux de sinistralité constaté sur le contrat automobile, la Ville s'engagera en 2010 dans un processus de négociation du montant de la prime correspondante.

La gestion des contentieux et charges locatives

Les charges locatives ressortent à 415 380 €.

Au titre de la « sécurité juridique » (honoraires d'avocats et auxiliaires de justice ainsi que frais divers d'annonces légales) est budgétée une somme de 227 600 €.

La résorption du retard dans l'élaboration du recueil des comptes rendus du Conseil Municipal

Le secteur « administration du pôle » intègre une mesure nouvelle de 10 000 € destinée à permettre d'une part de résorber le retard d'élaboration du recueil des délibérations par le service des Assemblées, d'autre part à mettre en place un dispositif pérenne de constitution de ce recueil.

2.4.2.2 - Des recettes de fonctionnement stables

Le poste essentiel de recettes provient des remboursements suite à sinistres prévus par les divers contrats d'assurances souscrits par la Ville.

La diminution très significative du montant des recettes inscrit au budget résulte du fait que, pour 2010, aucune recette exceptionnelle n'est attendue en matière de règlement de sinistres, le règlement du sinistre du Centre-Médico-Social du Châtelet (230 000 €) étant intervenu sur l'exercice 2009.

Ainsi, les 4000 € inscrits en recettes 2010 correspondent à la moyenne des recettes perçues sur les trois dernières années, hors recettes exceptionnelles.

Pour mémoire, est mentionnée la recette en budget annexe relative au stationnement dans le parking « Grand'Mare » concernant les recettes prévisionnelles des abonnements pour 10 000€.

2.4.2.3 - Des contrats de délégation de service public à renégocier pour un meilleur équilibre financier au profit de la Ville

Une subvention d'équilibre au profit du délégataire du parking du Palais est inscrite pour un montant de 827 000 €, en diminution de 33% par rapport au budget 2009, fruit d'une importante négociation de l'équilibre financier du contrat menée par la Ville durant toute l'année 2009 avec Q Park.

Par ailleurs, dans le cadre de l'objectif d'optimisation des recettes de délégation de services publics engagé en 2008, la Ville ouvrira en 2010 un processus de renégociation du contrat de délégation de service public du crématorium dont l'analyse économique démontre que le niveau de redevance versée à la Ville pourrait être réexaminé dans un sens plus favorable.

Des négociations seront ouvertes en 2010 avec Lucitea, filiale du groupe Vinci, titulaire du contrat de partenariat établi en 2007. Des points doivent être revus, notamment les conséquences pour les deux parties de la disparition des tarifs régulés de l'électricité.

Enfin, Rouen et Bihorel souhaitent revoir la production et le réseau de chauffage urbain qui dessert certains quartiers de leurs communes. Pour la Ville, il s'agit des équipements et logements sociaux des Hauts de Rouen. Des crédits seront affectés à la conduite d'une étude ayant plusieurs objectifs :

- fiabiliser le dispositif sur le plan juridique,
- créer une chaufferie bois et abandonner le charbon comme source d'énergie,
- maîtriser les coûts de production.

2.4.3 – Une administration communale plus moderne en terme de systèmes d'information

La récente réorganisation de la direction des systèmes d'information (DSI) et l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information conduisent à une complexité de l'exercice.

En effet, les choix des projets et leur impact budgétaire vont dépendre des arbitrages à réaliser dans les mois à venir.

Cependant, sans attendre cette échéance, les crédits figurant au titre du budget 2010 permettront à la Ville de s'engager dans une poursuite du renouvellement des matériels et dans le développement de nouveaux services pour faciliter la vie quotidienne des rouennais.

En section de fonctionnement, tous les budgets sont maintenus par rapport à 2009, hormis celui de l'affranchissement qui a pour objectif une baisse des coûts de 13%.

Le budget en téléphonie en 2010 devra supporter une évolution des coûts liée à l'augmentation des débits et à la connexion de tous les sites.

2.4.3.1 - La poursuite d'importants programmes de renouvellement de matériels informatiques

Programme « matériel de bureau » : 38 000€

Les crédits liés à ce poste sont limités à des renouvellements ponctuels.

Programme « Bureautique » : 411 360 €

De manière générale, il s'agira en 2010 de poursuivre le plan de renouvellement des matériels engagé l'an dernier :

. 230 000€ pour le maintien à niveau des équipements informatiques implique leur remplacement tous les cinq ans environ. Cette estimation concerne le remplacement des équipements de type micro-ordinateurs, imprimantes et serveur.

. 181 360€ pour l'équipement des nouveaux sites et l'accompagnement de l'évolution des organisations qui engendrent une demande de nouveau matériel (exemple : borne d'accueil des publics, poste en libre service dans les services pour les 600 agents non dotés de matériels informatiques). L'objectif à terme est de permettre à chaque agent municipal d'avoir un accès à l'intranet de la Ville et de disposer d'une adresse électronique.

Programme « Reprographie » : 68 200 €

La diversification des supports utilisés pour les services municipaux (affiche, carton d'invitation, etc, ...) conduit la DSI à développer de nouvelles solutions techniques de reprographie. Par ailleurs, la vétusté de certains équipements et la volonté de garantir le délai et la continuité de service imposent des acquisitions permettant les renouvellements nécessaires, comme les plieuses et la mise sous pli.

2.4.3.2 - Le développement de nouveaux services informatiques

Programme « schéma directeur infrastructure » : 460 000 €

La convergence des systèmes de communication, l'amélioration continue du fonctionnement des réseaux informatiques, la continuité de services, l'accompagnement des utilisateurs dans l'exercice de leurs missions sont pris en compte dans la démarche du futur schéma directeur des systèmes d'information.

Ce plan d'évolution induit la définition d'infrastructure technique apportant progressivement le même niveau de service pour l'ensemble des sites de la mairie. Les projets figurant au titre du budget sont :

- Poursuite de l'amélioration des équipements téléphoniques sur l'ensemble des sites.
- Sécurisation de l'architecture des serveurs Hôtel de Ville-Pélissier pour une meilleure continuité de fonctionnement (via la virtualisation).
- Mise en place des bornes Wi-Fi dans les accueils publics.
- Poursuite du remplacement des éléments actifs du réseau.

Programme « études » : 26 810 €

C'est le solde du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage lié à la mise en œuvre des nouveaux systèmes de gestion financière et de ressources humaines établi avec Ernst et Young en 2007.

Programme « schéma directeur informatique projets » : 924 844 €

La DSI dans sa nouvelle organisation relance une réelle démarche de gestion de l'ensemble des applications utilisées par les directions. Cette démarche doit permettre aux services de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités développées récemment par les éditeurs de logiciels afin d'améliorer le service rendu aux usagers. Cette démarche de reprise de la gestion des applications par la DSI doit permettre la réduction des multi-saisies et une mutualisation des outils (par exemple, la gestion des salles et équipements mis à disposition du public).

Dans le cadre de la mise en production du système de gestion financière, la démarche de rationalisation et d'optimisation du fonctionnement des services doit se poursuivre au travers des interfaces applicatives entre les différents logiciels, afin de limiter les doubles saisies. Les clubs utilisateurs qui seront organisés au cours de l'année 2010 permettront de poursuivre le recensement des pratiques et viendront compléter la rationalisation des outils informatiques de la Ville.

En termes d'outils bureautiques, le bilan de l'utilisation des logiciels libres, impliquera une décision d'orientation majeure soit vers le logiciel libre avec la mise en place d'un plan de formation important soit vers la suite bureautique Microsoft avec un investissement important sur plusieurs années. L'objectif pour la Ville est de faire un choix clair en faveur d'une solution, et non pas de laisser perdurer la cohabitation actuelle de trois systèmes d'exploitation générant de multiples difficultés techniques.

- . 250 000€ Formation Open Office ou reprise de Microsoft
- . 100 000€ Refonte intranet visant l'amélioration de la communication vers les agents
- . 400 000€ Continuité des projets (refonte gestion financière et système d'information des ressources humaines)
- . 70 000€ Mise à niveau du logiciel AS-Tech, gestion des bâtiments
- . 50 000€ Refonte de l'outil de gestion des ressources (réservation des salles)
- . 55 000€ Acquisition de nouvelles versions d'applications

2.4.4 - Un pôle d'excellence pour l'entretien et la gestion des véhicules

Après l'obtention en fin d'année dernière de la certification ISO 14 001, la direction du parc véhicules veut poursuivre la reconnaissance de sa démarche qualité en matière environnementale sur les principes suivants :

- se conformer à la réglementation communautaire, nationale et locale en vigueur mais aussi, aux autres exigences relatives à la démarche environnementale,
- améliorer la gestion des déchets en maîtrisant les quantités et en optimisant leur valorisation,
- mettre en oeuvre une démarche d'amélioration continue pour prévenir la pollution et réduire les consommations d'énergie.

La mutualisation entre collectivités

Programme « Acquisition des véhicules et engins » : 368 000 €

Ce budget investissement est destiné à renouveler le parc de véhicules utilitaires de l'ensemble des directions de la Ville et celui des poids lourds, hormis pour la DEPN qui dispose d'un budget spécifique dont elle est instructeur.

Programme « Entretien et maintenance des véhicules et engins municipaux, de la CREA et du CCAS » : 659 100 €

Pour entretenir et réparer 900 véhicules et engins (540 à la Ville ; 340 à la CREA et 20 au CCAS), un budget de fonctionnement de 599 100 € est nécessaire. Dans le cadre de conventions pour mutualiser les compétences, 35% de ce budget (200 000€) sera restitué par la CREA et le CCAS.

Des actions en faveur d'une diminution de la consommation de carburants

Ce budget (472 000 €) sera diminué de 30 000 €. Si le coût du carburant reste au niveau actuel, cette diminution de budget pourra être réalisée grâce à une réduction de la consommation de carburant.

En 2010, il sera proposé aux conducteurs des véhicules de la Ville, d'effectuer un stage éco conduite. Le formateur sera un agent de la direction du parc véhicules qui a suivi une formation

spécifique. Des pools de véhicules seront mis en place pour mutualiser et optimiser l'emploi des véhicules de liaison.

2.4.5 – Des moyens accrus pour la maintenance des bâtiments

Outre la mise en oeuvre des opérations de maintenance/sécurité et de construction de bâtiments évoquées dans les présentations des autres politiques, le budget 2010 s'articule autour de trois axes.

La réorganisation spatiale et gestion des archives (500 000 €)

Après l'élaboration d'un nouveau organigramme des directions en 2008 et 2009, la Ville veut améliorer la cohérence géographique de cette nouvelle organisation et les conditions de travail des agents sur les principes d'action suivants :

- implanter les services d'accueil du public au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,
- regrouper les services d'une même direction sur un seul site,
- créer des espaces de convivialité,
- mettre fin à la location de bureaux en centre-ville,
- rationaliser l'espace.

L'Hôtel de Ville, Bourg-l'Abbé, Pélicier, Victor Hugo sont les principaux sites faisant l'objet de cette étude conduite avec la société Amsycom et devant conduire à des travaux de rafraîchissement ou de réaménagement de locaux.

En parallèle à cette mission, la Ville a entamé une réflexion sur la gestion de ses archives, notamment celles entreposées à l'Hôtel de Ville qui posent de nombreuses difficultés. L'année à venir devrait permettre le traitement d'une partie des documents stockés dans la partie centrale du troisième étage de l'Hôtel de Ville.

La logistique (916 470 €)

Il s'agit des dépenses récurrentes réalisées pour le compte de l'ensemble des directions municipales : fourniture de petits matériels techniques, achat d'équipement de sécurité, d'extincteurs, d'outillage, mobiliers, etc, ...

La sécurité-maintenance des bâtiments municipaux (1 679 000 €)

Au titre de ces opérations, la Ville va rendre le bâtiment de l'Hôtel de Ville enfin accessible aux personnes à mobilité réduite par la mise aux normes de l'ascenseur de l'aile sud. Ce chantier important aura lieu à la mi-2010 pour un montant estimé à 553 000 €.

Ce programme comprend aussi :

- démolitions	200 000 €
- opérations de sécurité-maintenance et interventions techniques diverses	726 000 €

CONCLUSION

Le budget 2010 répond à deux exigences, la solidarité pour les Rouennais et la protection de l'environnement. Il porte deux ambitions, le développement et le rayonnement de Rouen.

Dans une période de précarité accrue en matière d'emploi, de santé, de logement, d'isolement des personnes âgées, les Rouennais attendent qu'à la réponse de proximité, nous ajoutions la solidarité. Priorité sera donnée à la lutte contre l'exclusion, avec les actions du CCAS, à l'accueil de la petite enfance, aux politiques éducatives, ainsi qu'à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Priorité est également consacrée aux services de proximité, incarnés par Allo Rouen qui sera mis en place 2010.

La préservation de l'environnement est placée au cœur des politiques qui seront menées en 2010. Les collectivités locales ont en effet un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'agenda 21 se concrétisera en 2010 par des actions exemplaires sur le plan environnemental. La Ville incitera ainsi ses agents à opter pour une mobilité écologique. Elle déploiera un plan de développement des énergies renouvelables sans précédent à Rouen, s'appuyant notamment sur la géothermie et l'énergie photovoltaïque. Cela s'accompagne d'efforts d'isolation des bâtiments municipaux existants. De nombreuses autres actions sont d'ores et déjà lancées, qu'il s'agisse du développement des déplacements doux avec le pédibus, qui sera étendu au courant 2010 ou de la création de nouveaux itinéraires cyclables.

En 2010, le nouveau visage de Rouen s'installe. Les chantiers qui vont se multiplier permettront aux Rouennais de mesurer les transformations de notre ville au fil des jours. Certains chantiers vont se terminer, comme l'auberge de jeunesse au printemps et la bibliothèque Simone de Beauvoir qui ouvrira ses portes en octobre au sein du pôle culturel Grammont. Des opérations importantes démarreront en 2010 : la démolition du palais des Congrès, l'aménagement du jardin d'Albane, l'amélioration de l'espace piétonnier. De même, la politique de développement et de diversification du logement trouvera une concrétisation toute particulière en 2010, avec de nouvelles opérations d'accession à la propriété, l'engagement de la réhabilitation de 2 100 logements sociaux, et la poursuite de la construction de logements sociaux étudiants.

Enfin, 2010 est pour Rouen l'année de la culture. La Ville vient de signer avec l'Etat, la Région et le Département le premier plan patrimoine de Rouen. Le rachat du cinéma de la rue de la République va permettre l'ouverture d'un lieu vivant de culture cinéphile, tourné vers l'art et l'essai. Enfin, durant l'été 2010, Rouen sera au cœur de l'Europe de la culture avec le festival Normandie Impressionniste et son exposition maîtresse, « une ville pour l'impressionnisme », accueillie au Musée des Beaux Arts. Ce festival trouvera un écho contemporain avec Rouen Impressionnée, la Ville faisant appel à des artistes de renom international comme Arne Quinze ou Shigeo Hirakawa pour valoriser son environnement et ses jardins.

Rouen inscrit ainsi son dynamisme pour assurer aux habitants et aux acteurs socio-économiques un cadre de vie harmonieux, une ville solidaire, une ville confortée en son rang de capitale régionale et de métropole européenne.

Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Adjointe au Maire

ANNEXES

Le budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon

La balance du budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon s'établit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2009	2010
Dépenses réelles	1 680 602	1 751 884
Dépenses d'ordre	69 828	66 116
TOTAL	1 750 430	1 818 000
Recettes réelles	1 750 430	1 818 000
Recettes d'ordre	0	0
TOTAL	1 750 430	1 818 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2009	2010
Dépenses réelles	119 162	172 616
Dépenses d'ordre	0	0
TOTAL	119 162	172 616
Recettes réelles	49 334	106 500
Recettes d'ordre	69 828	66 116
TOTAL	119 162	172 616

Le budget annexe du Théâtre Duchamp Villon s'élève en section de fonctionnement à **1 818 000€** et en section d'investissement à **172 616 €**.

La subvention d'équilibre versée par la ville est arrêtée à **1 368 000 € HT**.

Le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la TVA

La balance du budget annexe des locations immobilières assujetties à la TVA s'établit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2009	2010
Dépenses réelles	134 224	287 545
Dépenses d'ordre	225 776	43 168
TOTAL	360 000	330 713
Recettes réelles	360 000	330 713
Recettes d'ordre	0	0
TOTAL	360 000	330 713

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2009	2010
Dépenses réelles	431 943	330 668
Dépenses d'ordre	0	0
TOTAL	431 943	330 668
Recettes réelles	206 167	287 500
Recettes d'ordre	225 776	43 168
TOTAL	431 943	330 668

En fonctionnement, une recette de **330 713 €** est perçue au titre du loyer versé par l'établissement public de coopération culturelle « opéra de Rouen-Haute Normandie ».